



Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires 2024-2026

Version finale



Août 2024

Table des matières

TABLE DES MATIERES	II
SIGLES ET ABREVIATIONS	III
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	V
RESUME EXECUTIF	VI
INTRODUCTION	1
GLOSSAIRE	2
I. CONTEXTE D'ELABORATION DU PLAN NATIONAL MULTIRISQUE	5
1.1. CONTEXTE GENERAL DU BURKINA FASO	5
1.2. SITUATION HUMANITAIRE ET APERÇU DES CATASTROPHES AU BURKINA FASO	10
1.3. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE CRISES HUMANITAIRES.....	14
II. ANALYSE DES RISQUES DE CATASTROPHES ET CRISES HUMANITAIRES ET DES CAPACITES DE REACTION 19	
2.1 IDENTIFICATION DES RISQUES POTENTIELS	19
2.2 PRIORISATION DES RISQUES DANS LES 36 PROCHAINS MOIS	24
2.3 MATRICE D'ANALYSE DES RISQUES	25
2.4 SCENARII ET HYPOTHESES DE PLANIFICATION DES RISQUES MAJEURS RETENUS.....	28
2.5 ANALYSE DES CAPACITES DE REACTION AUX SITUATIONS D'URGENCES	43
III. STRUCTURES DE COORDINATION, ROLES ET RESPONSABILITES	52
3.1 LE CONSEIL NATIONAL DE SECOURS D'URGENCE ET DE REHABILITATION	52
3.2 LES AUTRES STRUCTURES GOUVERNEMENTALES.....	54
3.3 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	58
IV. PRINCIPES DE REPONSE, OBJECTIFS DU PLAN ET MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE	59
4.1 PRINCIPES DE REPONSE	59
4.2 OBJECTIFS DU PLAN.....	62
4.3 LES MESURES DE REPONSE.....	63
4.3.1 <i>Les actions de préparation par risque majeur</i>	63
4.3.2 <i>Planification des actions de réponse</i>	71
V. STRATEGIES DE REPONSE ET PROCESSUS D'INTERVENTION	78
5.1 STRATEGIE D'INTERVENTIONS	78
5.2 PROCESSUS D'INTERVENTION	80
VI. PROCESSUS DE MISE A JOUR DU PLAN ET INTEGRATION AU SEIN DES PROGRAMMES	88
VII. BIBLIOGRAPHIE	89
VIII. ANNEXES	I
BESOINS DE FINANCEMENT RELATIFS A LA PREPARATION	I
BESOINS DE FINANCEMENTS RELATIFS A LA REPONSE.	XI
TABLEAU RECAPITULATIF DES BESOINS DE FINANCEMENT	XXI

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADRFi	:	Programme Africain de Financement des Risques de Catastrophe
AFD	:	Agence Française de Développement
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
ANAM	:	Agence Nationale de la Météorologie
AUE	:	Association des Usagers d'Eau
BNSP	:	Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers
CA	:	Communautés d'Accueil
CAS	:	Cadre d'Action de Sendai
CCT	:	Cash Contre Travail
CES/DRS	:	Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols
CICR	:	Comité International de la Croix-Rouge
CILSS	:	Comité Inter états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNSA	:	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CODESUR	:	Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CONASUR	:	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COPROSUR	:	Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CORESUR	:	Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CPN4	:	Consultation Pré Natale 4
CRB	:	Croix Rouge Burkinabè
CVD	:	Conseils Villageois de Développement
DAHR	:	Département de l'Assistance Humanitaire et de la Réhabilitation
DGPC	:	Direction Générale de la Protection Civile
DGTTM	:	Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes
DIDH	:	Droit International des Droits de l'Homme
DIH	:	Droit International Humanitaire
DIR	:	Droit International des Réfugiés
DN	:	Direction de la Nutrition
DPC	:	Département de la Prévention des Catastrophes
FAO	:	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FDS	:	Forces de Défense et de Sécurité
FNS-RS	:	Fonds National de Solidarité et de Résilience Sociale
FOSA	:	Formations Sanitaires
GAT	:	Groupes Armés Terroristes
GIE	:	Groupements d'Intérêt Economique
HCR	:	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IDH	:	Indice du Développement Humain
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
LTB	:	Logement, Terre et Biens
MA	:	Malnutrition Aigue

MAS	:	Malnutrition Aigüe Sévère
MSAHRNGF	:	Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille
MSHP	:	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OCHA	:	Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	:	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PDI	:	Personnes Déplacées Internes
PME/PMI	:	Petites et Moyennes Entreprises/Petite et Moyennes Industries
PNDES	:	Plan National de Développement Economique et Social
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRH	:	Plan de Réponse Humanitaire
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RRC	:	Réduction des Risques de Catastrophe
SAP	:	Système d'Alerte Précoce
SAT	:	Sites d'Accueil Temporaires
SDAU	:	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SNADDT	:	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SNR-PDICA	:	Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil
SONAGESS	:	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire
SP/CONASUR	:	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
SPONG	:	Secrétaire Permanent des Organisations Non Gouvernementales
TAAM	:	Taux d'Accroissement Annuel Moyen
UN Habitat	:	Organisation des Nations Unies pour l'Habitat
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VCT	:	Vivres Contre Travail
WHS	:	Sommet Humanitaire Mondial

Liste des tableaux

Tableau 1 : historique des catastrophes et crises humanitaires et leurs conséquences ...	12
Tableau 2 : aperçu du cadre légal applicable au Burkina Faso	15
Tableau 3 : principaux risques, facteurs déclencheurs, conséquences humanitaires.....	19
Tableau 4 : priorisation des risques selon la probabilité de survenue dans les 36 prochains mois et le niveau de conséquences (échelle de 1 à 5)	24
Tableau 5 : matrice des risques de catastrophes et crises humanitaires.....	26
Tableau 6 : type de catastrophes : attaques terroristes	28
Tableau 7 : type de catastrophes : afflux massif de personnes déplacées internes (PDI) ..	30
Tableau 8 : type de catastrophes : inondations	31
Tableau 9 : type de catastrophes : épidémies/pandémies	33
Tableau 10 : type de catastrophes : paludisme et dengue.....	35
Tableau 11 : type de catastrophes : conflits inter/intracommunautaires ou communautaires	36
Tableau 12 : type de catastrophes : afflux massif de demandeurs d'asile	37
Tableau 13 : Tableau 12 : type de catastrophes : vents violents et orages	39
Tableau 14 : type de catastrophes : incendies.....	40
Tableau 15 : type de catastrophes : malnutrition	42
Tableau 16 : analyse des capacités de réaction (forces et faiblesses) selon les secteurs d'intervention.....	43
Tableau 17 : analyse des capacités de réaction (menaces et opportunités) selon les secteurs d'intervention	50
Tableau 18 : actions de préparation face aux risques majeurs.....	64
Tableau 19 : actions de réponse en cas de survenue de catastrophes et crise humanitaire	71

Liste des figures

Figure 1 : évolution du nombre de personnes déplacées internes.....	10
Figure 2 : situation des personnes déplacées internes par région au 31 mars 2023	11

RESUME EXECUTIF

Le Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises *humanitaires 2024-2026* a été adopté lors d'un atelier de validation tenu à Ouagadougou le 14 mars 2024. Il est le résultat de consultations lancées en août 2023 sur l'initiative du Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation avec le soutien financier du Projet de renforcement de la résilience climatique (Projet HYDROME) au Burkina Faso.

Le Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires 2024-2026 succède au Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires 2015-2016. Dans ce plan de trois (03) ans la planification des réponses aux urgences porte sur les risques suivants : inondation, crise épidémique de méningite, épizooties de grippe aviaire, mouvement de populations (réfugiés, rapatriés, déplacés) et fièvre jaune.

Le Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires 2024-2026 s'appuie sur les éléments du premier plan et introduit des changements, en termes de nouveaux risques et d'organisation de la réponse. Les principaux changements portent sur la période du plan et sur le nombre de risques qui a évolué. Le présent plan est prévu pour durer trois ans et aborde plus de risques. Les risques retenus lors des concertations sont les suivants : attaques terroristes, afflux de PDI, inondations, épidémies/pandémies (méningite, grippe, arboviroses, choléra, rougeole, COVID-19), paludisme, vents violents et orages, conflits (inter/intracommunautaires, communautaires), malnutrition, incendies et afflux massif de demandeurs d'asile. Tenant compte de la spécificité de chaque risque, le plan a mis un accent beaucoup plus soutenu sur les préparations et les réponses spécifiques pour chaque risque identifié.

La mise en œuvre du présent plan s'adosse sur la responsabilité des sectoriels avec un coût estimé à deux cent vingt-deux milliard neuf cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-cinq mille (**222 928 455 000**) francs CFA.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, situé au cœur du Sahel est l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques au monde. En effet, le pays est confronté à de nombreux risques qui entravent son processus de développement. Il s'agit principalement des risques naturels, dont les principaux sont les inondations, les poches de sécheresse, les vents violents, les invasions acridiennes et autres récurrentes attaques parasitaires des cultures qui compromettent la production agricole et constituent une source d'insécurité alimentaire.

Outre ces catastrophes naturelles, le Burkina Faso connaît depuis 2015 une crise sécuritaire liés aux attaques et menaces terroristes. L'une des principales conséquences de cette situation est la naissance d'une crise humanitaire occasionnant des déplacements massifs de populations. A la date du 31 mars 2023, les données du Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR) font ressortir 2 062 534 personnes déplacées internes (PDI).

Ces catastrophes et crises humanitaires occasionnent des pertes en vies humaines mais aussi d'importants dégâts au niveau de la santé, de l'éducation, de l'habitat, des moyens de production, de l'approvisionnement en eau potable, des infrastructures routières, hydro-agricole, etc.

Face aux conséquences humanitaires de ces calamités et conscient de leurs effets négatifs sur les efforts nationaux de développement, le gouvernement du Burkina Faso à travers le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation a entrepris d'élaborer son plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes. Le Plan national multirisque est un instrument de référence en matière de prévention et de gestion des catastrophes. Il met en synergie les actions des différents acteurs pour une gestion intégrée et une satisfaction intégrale des besoins des populations sinistrées. Le plan national multirisque vise à prévenir les catastrophes et les crises humanitaires et coordonner les réponses en cas de survenue de ces chocs.

La relecture de ce plan qui intervient dans un contexte national marqué par la crise humanitaire s'est faite suivant une démarche participative et reflète un consensus de tous les acteurs présents, impliqués dans la gestion des risques de catastrophes.

Il intègre des actions de prévention, de réponse et de pré relèvement afin d'assurer une articulation entre urgence et développement pour des communautés résilientes face aux catastrophes.

GLOSSAIRE

Alerte précoce : procédure spécifique permettant de déceler très tôt tout écart à la fréquence usuelle observée des phénomènes. La communication d'informations fiables et à temps par le biais d'institutions bien identifiées, qui permet aux personnes exposées à un aléa de prendre des dispositions idoines pour éviter ou réduire le risque et se préparer en conséquence pour une réponse efficace.

Assistance humanitaire : l'aide forfaitaire en nature ou en argent, destinée à soulager les souffrances des populations sinistrées après la phase des secours d'urgence. Elle comporte l'assistance alimentaire, sanitaire, sociale et éducative ainsi que l'hébergement provisoire des personnes sinistrées.

Catastrophe : l'événement de dimension collective, soudaine ou progressive, d'origine naturelle ou artificielle, qui survient dans un contexte de vulnérabilité et interrompt le fonctionnement normal des organisations et des pratiques communautaires au point de compromettre leur survie et qui dépasse les capacités ordinaires de réaction de ces dernières.

Changement climatique : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques définit le changement climatique comme « un changement de climat qui est attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui est, en plus de la variabilité naturelle du climat, observé sur des périodes comparables ».

Crise humanitaire : la situation dans laquelle la vie d'un grand nombre de personnes est menacée et nécessitant la mise en œuvre de moyens extraordinaires, dépassant ceux de l'aide humanitaire classique, pour éviter une catastrophe ou au moins, en limiter les conséquences. Elle consiste en une manifestation soudaine et violente qui frappe directement l'Homme à travers sa santé, son alimentation, ses conditions de vie, sa situation économique ou son environnement et qui intervient dans une période de tension potentiellement conflictuelle, de situation de déséquilibre grave ou de rupture préoccupante.

Sont notamment considérées comme crises humanitaires, les mouvements massifs de personnes ou groupes de personnes ayant été contraints de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des

catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, qu'ils aient traversé ou non une frontière.

Gestion des risques et des catastrophes : l'ensemble d'actions et de mesures permettant à une société d'éviter ou de minimiser les pertes engendrées par un désastre et de se rétablir des conséquences de ce dernier. Ces actions et mesures qui impliquent la mise en œuvre d'activités pendant et après l'apparition de la catastrophe comportent les secours d'urgence, l'assistance humanitaire et le rétablissement.

Personnes Déplacées Internes (PDI) : les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ([Guiding Principles on Internal Displacement](#)) adoptés en 1998 définissent les déplacés internes comme des: «personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat».

Préparation aux catastrophes : les actions destinées à minimiser les pertes en vies humaines et les dommages. Elle consiste à organiser l'évacuation temporaire des populations et des biens d'un lieu menacé et à faciliter les opérations opportunes et efficaces de sauvetage, de secours et de réhabilitation.

Relèvement post catastrophe : le relèvement post catastrophe est défini par la Banque Mondiale, comme le processus relatif aux « décisions et mesures prises après une catastrophe afin de restaurer ou d'améliorer les conditions de vie, des communautés touchées telles qu'elles étaient au préalable tout en encourageant et en facilitant les ajustements nécessaires pour réduire les risques de catastrophe. Le relèvement met l'accent non seulement sur la reconstruction physique, mais aussi sur la revitalisation de l'économie et la restauration de la vie sociale et culturelle ». Il s'agit d'un processus visant à aider les personnes et les communautés victimes de catastrophes à retrouver le chemin du développement et qui tient compte de tous les secteurs sociaux et productifs.

Réponse : l'ensemble de décisions et d'actions engagées pendant et après une catastrophe y compris les secours immédiats, la réhabilitation et la reconstruction.

Réponse d'urgence : l'ensemble de décisions et d'actions visant à apporter aux personnes sinistrées une assistance en vivres et en matériels de survie dès les premières heures de la survenue d'une catastrophe.

Résilience : la résilience est la capacité des personnes, des ménages, des communautés, des systèmes et des pays à prévenir, à faire face aux dangers/chocs et à s'y adapter de manière rapide et efficace de sorte à réduire la vulnérabilité chronique et assurer les perspectives à long terme.

Risque : la probabilité ou la vraisemblance de l'apparition d'événements nuisibles ou de pertes prévisibles suite à des interactions entre des aléas naturels ou anthropiques et des conditions de vulnérabilité.

Secours d'urgence : l'intervention et/ou l'assistance pendant ou après une catastrophe pour faire face aux premières nécessités de survie et de subsistance, pouvant être limitée à l'urgence ou être prolongée. Les secours d'urgence consistent notamment à l'identification de la catastrophe, l'information des autorités, l'organisation et la conduite des opérations de sauvetage, de protection, de premiers soins, d'évacuation et de sécurisation des personnes et des biens.

Vulnérabilité : risque qu'un ménage, un individu ou une communauté, quel que soit son niveau de richesse, trouve sa situation ou ses conditions de vie se dégrader dans le futur face aux fluctuations de la vie (risques et chocs). Ces fluctuations de la vie peuvent découler d'évènements incertains qui peuvent affecter le niveau de vie, comme la maladie, la vieillesse, les pertes de récolte, le chômage, la sécheresse ou les risques liés aux actions d'autres personnes ou aux décisions politiques.

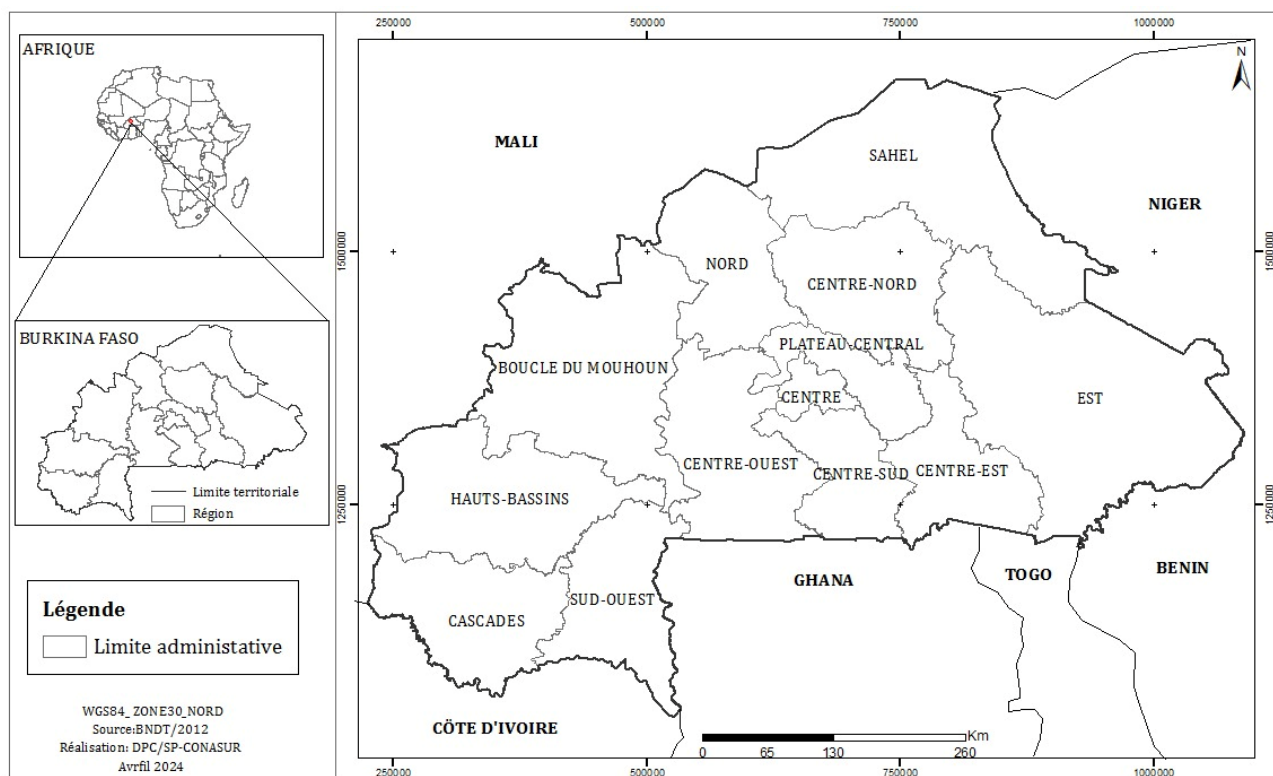
I. CONTEXTE D'ELABORATION DU PLAN NATIONAL MULTIRISQUE

1.1. Contexte général du Burkina Faso

1.1.1. Situation géographique, administrative et démographique du Burkina Faso

Le Burkina Faso, pays sahélien et enclavé de l'Afrique de l'Ouest, s'étend sur une superficie de 274 200 km². Il est limité au nord et au Nord-Ouest par le Mali, au Nord-Est par le Niger, au Sud-Est par le Bénin, au Sud par le Togo et le Ghana, au Sud-Ouest par la Côte d'Ivoire. Sur le plan administratif, le territoire est subdivisé en treize (13) régions, quarante-cinq (45) provinces et trois cent cinquante et une (351) communes, dont trois cent deux (302) communes rurales.

Figure 1 : découpage des régions administratives du Burkina Faso



La population du Burkina Faso est estimée à 20 505 155 en 2019¹ dont 51,7% de femmes, avec une croissance démographique forte de 2,93% par an. La principale caractéristique de cette population est son extrême jeunesse. En effet, la proportion de la population âgée de moins de 35 ans est de 79,4%, celle de moins de 24 ans est de 64,1% et celle de moins de 15 ans de 45,3%. La forte croissance démographique du pays est source d'une pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt, faune, etc.), d'une demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de la formation et de l'emploi et d'une

¹ INSD, recensement général de la population et de l'habitation

migration des populations avec pour conséquence la recrudescence des conflits dans les zones d'accueil.

Le pays compte une soixantaine d'ethnies d'importance démographique inégale. Cette mosaïque de groupes socio-ethniques du pays constitue une riche variété de traditions et de culture qui comportent des valeurs socio-culturelles positives.

1.1.2. Environnement et climat

Le contexte environnemental est marqué par une dégradation continue du couvert végétal, un appauvrissement des sols cultivables, un amenuisement des ressources hydriques, une réduction des espaces de production agro-sylvo-pastorale due au développement de l'exploitation minière et de l'orpaillage. Cet état de fait est imputable à la pression anthropique, la faible application des instruments juridiques en matière de protection de l'environnement de gestion des ressources naturelles, et la faible sécurisation des espaces de conservation. Au plan climatique, le Burkina Faso a connu une forte variabilité pluviométrique au cours des dernières années. Cette dernière s'est traduite par la fréquence des sécheresses dues à l'insuffisance pluviométrique et sa répartition inégale, les inondations provenant des fortes pluies exceptionnelles, les vagues de chaleur, les nappes de poussières intenses et les pollutions. Ces changements climatiques ont une forte incidence sur le secteur agro-sylvo-pastoral qui constitue la principale source de revenus pour la majorité de la population burkinabè et fournit au total 44,7% des revenus des ménages dont 24,3 % pour l'agriculture et 20,4% pour l'élevage. Ils exercent une forte pression sur la qualité des sols et renforcent davantage le risque de dégradation des ressources naturelles. Les conséquences immédiates de la dégradation de ressources naturelles et du changement climatique sont les migrations de population, les déficits alimentaires, les conflits et la perte de la biodiversité.

1.1.3. Education

En matière d'instruction, le taux d'alphabétisation au niveau national est de 29,7%². Ce taux est plus élevé en milieu urbain (55,6%) qu'en milieu rural (18,5%). Le Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est de 85,8% contre seulement 6,6% pour le préscolaire.

² Résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 2019

Quant aux niveaux post-primaire et secondaire, ils enregistrent respectivement des TBS de 45,2% et de 21,6%³.

Le secteur de l'éducation est l'un des plus affectés par les catastrophes d'origine naturelle et anthropiques. En effet, outre l'utilisation des salles de classe pour l'hébergement d'urgence des sans-abris et personnes déplacées, le système scolaire est particulièrement exposé aux conséquences des catastrophes et crises humanitaires. L'aggravation de la crise sécuritaire et humanitaire depuis 2017, a un impact direct sur le système éducatif avec pour conséquence la fermeture d'établissements scolaires privant plusieurs milliers d'enfants de leur droit à l'éducation. Ainsi, les données du Secrétariat technique de l'Éducation en Situation d'Urgence (ST-ESU) du 31 mai 2023 font état de 6 149 structures éducatives fermées représentant 23,48% des structures éducatives du Burkina Faso. Ces fermetures affectent 1 041 681 élèves dont 505 748 filles⁴. Cette situation favorise l'abandon scolaire pour des milliers d'enfants et les expose à des risques tels que l'enrôlement forcé par les GAT, les pires formes de travail et à des risques spécifiques comme la prostitution, les abus et l'exploitation sexuels, les mariages précoces, avec un risque plus élevé pour les filles et les enfants vivant dans une situation de handicap.

Il faut cependant relever que les efforts entrepris par le gouvernement et ses partenaires au développement ont permis d'assurer la poursuite des cursus scolaires pour environ un quart (1/4) d'élèves déplacés internes dans des établissements d'accueil à travers le territoire national.

1.1.4. Santé et nutrition

La situation sanitaire du Burkina Faso, malgré une amélioration certaine, reste caractérisée par des taux de mortalité générale et spécifique préoccupants. Les principales maladies d'importance en santé publique sont le paludisme, la dengue, les infections respiratoires aiguës, la malnutrition, les maladies diarrhéiques, la tuberculose, les maladies tropicales négligées etc. En outre, le pays est régulièrement confronté à des flambées épidémiques (méningite cérébro-spinale, rougeole, poliomyélite, fièvre jaune).

³ Annuaire statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2021/22)

⁴ Rapport statistique mensuel de données d'Éducation en Situation d'Urgence (ESU) du 31 mai 2023.

En matière d'offre de services de santé, on dénombrait en 2021⁵ au Burkina Faso, 2126 centres de santé et de promotion sociale publics, 83 centres médicaux 46 centres médicaux avec antennes chirurgicales, 9 centres hospitaliers régionaux et 6 centres hospitaliers universitaires avec un rayon d'action moyen théorique de 5,5 km. Le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié était de 87,4% et celui de la couverture en CPN de 54,2 %. Le paludisme est à l'origine de 43 % des consultations médicales et de 22 % des décès au Burkina Faso. En 2022, le pays a enregistré 12.231.086 cas de paludisme avec 4 355 décès. En plus du paludisme, le pays fait face depuis quelques années à une épidémie de la dengue. Cette année, 150 943 cas suspects ont été enregistrés à la date du 17 décembre 2023 sur le territoire national avec malheureusement 701 décès.

Sur le plan de la nutrition, la situation reste préoccupante malgré l'effort de l'Etat et ses partenaires. Au Burkina Faso, plus d'un tiers des décès des enfants de moins de cinq ans sont attribuables directement ou indirectement à la malnutrition. Au niveau national, il ressort une prévalence de la malnutrition aiguë globale de 9,1% dont 1,0% de forme sévère⁶.

Tout comme le secteur de l'éducation, celui de la santé est durement affecté. En effet, la crise sécuritaire et humanitaire a exacerbé les problèmes d'accès aux services de santé et aux soins de santé de base, notamment dans les régions à forts défis sécuritaires qui font face à la fermeture ou au fonctionnement à minima des centres de santé du fait des attaques et menaces ciblant certaines infrastructures et les professionnels de santé.

1.1.5. Eau, hygiène, assainissement et énergie

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le taux d'accès national à l'eau potable a connu une amélioration sur la période 2015-2022, passant de 71,9% à 76,3%. Il existe cependant de grandes disparités entre le milieu rural et urbain. Le taux d'accès national à l'assainissement a également connu une amélioration passant de 18,0% à 27,5% entre 2015 et 2022⁷. Malgré l'évolution positive, l'accès à l'assainissement reste toujours très faible au plan national et plus particulièrement en milieu rural.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable à la grande majorité de la population a été possible grâce aux réalisations d'infrastructures d'accès à l'eau potable, dans le cadre de l'initiative

⁵ Annuaire statistiques 2021 du Ministère de la santé et de l'hygiène publique.

⁶ Rapport enquête SMART 2020.

⁷ Annuaire statistiques 2022 du Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement.

présidentielle « zéro corvée d'eau » lancée en 2016. Aussi, la mise en œuvre de l'approche « Assainissement totale pilotée par les communautés (ATPC) » a permis la réalisation d'un grand nombre d'ouvrages d'assainissement familial et communautaire, et la sensibilisation des populations à l'adoption de comportements sains, en vue de la Fin de la défécation à l'air libre (FDAL).

Dans le secteur de l'énergie, l'amélioration de l'offre énergétique s'est traduite par une augmentation du taux de couverture en matière d'électrification de 34% en 2016 à 49,29% en 2021, avec de fortes disparités entre les milieux urbain et rural. En effet, 72,53% de la population urbaine bénéficie de l'électricité contre seulement 5,90% en milieu rural en 2020. Pour résorber progressivement le gap de développement de l'électricité au niveau national, plusieurs initiatives comme le « Projet de production solaire photovoltaïque de Zagtoui (33 Mwc) » et le « Projet back up solaire » ont été entreprises et renforcées. Toutefois, le renchérissement du cours des hydrocarbures en raison de la crise russo-ukrainienne augmente le seuil de précarité énergétique au Burkina Faso⁸.

1.1.6. Economie

Pays sahélien et sans littoral, le Burkina Faso a des ressources économiques modestes. Il fait partie des pays les moins avancés du monde. L'économie du pays a connu une relative amélioration entre 2016 et 2019 avant de replier en 2020, en raison de la conjoncture marquée, par la persistance des attaques terroristes, et la pandémie de la COVID-19. En effet, le Produit intérieur brut (PIB) a connu un taux de croissance en moyenne de 6,2% entre 2016 et 2019, avant de reculer pour se situer à 1,9% en 2020 (PNDES-II, 2021). La croissance moyenne du secteur primaire sur la période 2016-2020 a été de 4,9%. Cependant, elle a été instable, passant de 4,2% en 2016 à -0,2% en 2017, puis à 13,3% en 2018 et 1,7% en 2019. Quant à la contribution du secteur primaire à la formation du PIB, elle est restée quasi stable sur la période 2016-2020, soit une moyenne de 21,58% (IAP, 2021).

La situation économique est caractérisée par un accès difficile des populations aux services sociaux de base. Aussi, le mécanisme de redistribution des fruits de croissance n'a pas été suffisants pour induire une réduction significative du taux de pauvreté.

⁸ Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso (2016-2022).

1.2. Situation humanitaire et aperçu des catastrophes au Burkina Faso

1.2.1. Situation humanitaire

Le Burkina Faso connaît depuis 2015 de récurrentes agressions des groupes armés terroristes. Les attaques terroristes qui, dans un premier temps étaient essentiellement dirigées contre les symboles de l'Etat (services administratifs, forces de défense et de sécurité, écoles et lycées,...) ciblent désormais de manière délibérée les populations civiles.

L'une des principales conséquences de cette situation est la naissance d'une crise humanitaire occasionnant des déplacements massifs de populations et la diminution drastique de la production agricole, animale et alimentaire dans les zones affectées. En effet, selon les données du Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR) le nombre des Personnes déplacées internes (PDI) est passé de 71 254 en 2019 à 2 062 534 au 31 mars 2023, réparties dans 297 301 ménages. Toutes les 13 régions du pays accueillent des PDI, avec une forte concentration dans les régions du Sahel (24,3%), du Centre-Nord (23,9%), du Nord (12,4%), de l'Est (10,7%) et de la Boucle du Mouhoun (6,5%).

Cette situation humanitaire préoccupante a engendré un accroissement des besoins dans tous les domaines et principalement en matière d'alimentation, d'abris et de matériel de survie, d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène, d'assainissement, de protection, d'appui aux moyens d'existence.

Figure 2 : évolution du nombre de personnes déplacées internes

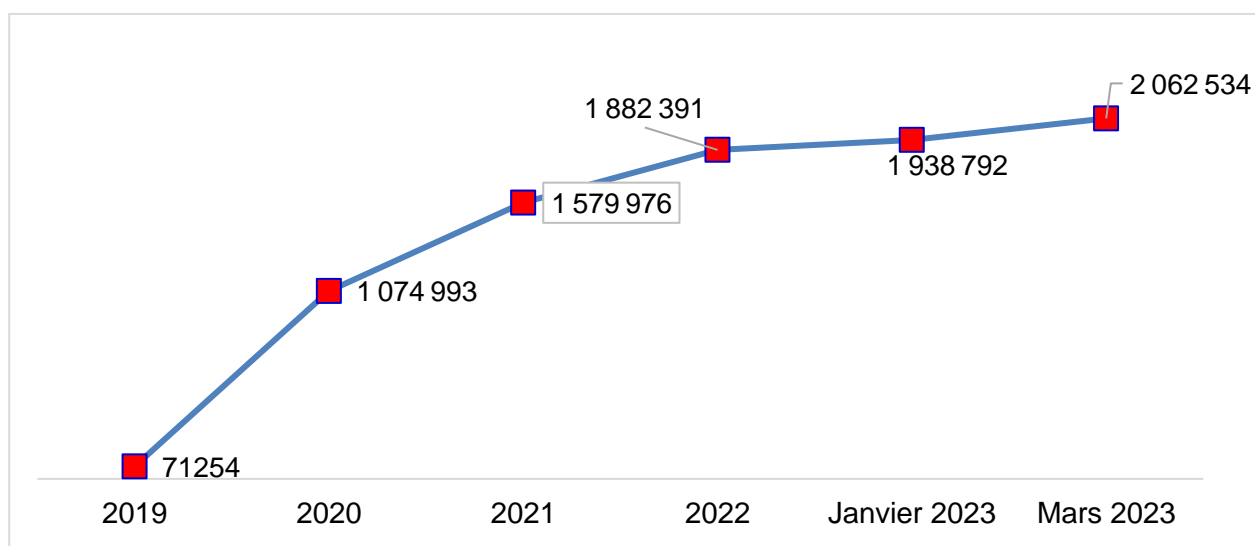
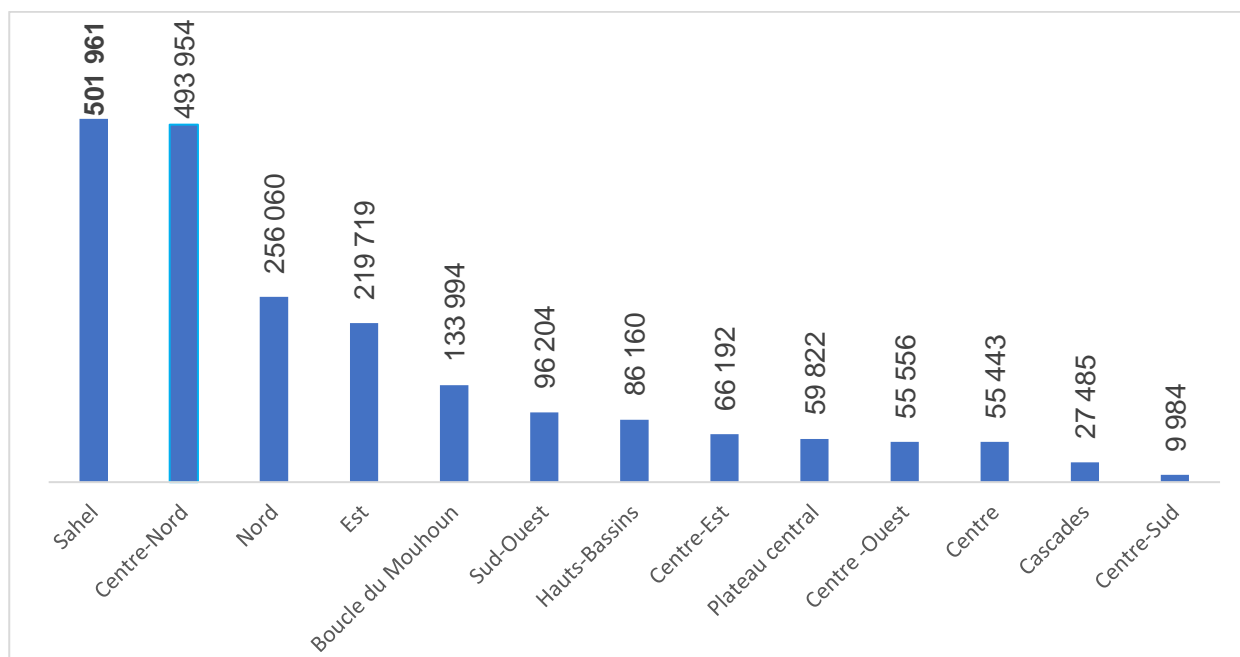


Figure 3 : situation des personnes déplacées internes par région au 31 mars 2023



1.2.2 Aperçu des catastrophes

Le Burkina Faso est sous l'emprise de diverses catastrophes quasi structurelles qui tendent à s'aggraver avec le dérèglement et le changement climatique. Le pays subit annuellement de multiples catastrophes alternées entre inondations, sécheresses, épidémies et épizooties, invasions acridiennes et attaques de granivore...

Sur la dernière décennie, les inondations, les incendies et les vents violents sont apparus les plus récurrentes et les plus catastrophiques pour le pays avec une survenue quasi annuelle. A titre illustratif, ces catastrophes ont fait sur la période, 284 331 victimes dont 142 décès.

Tableau 1: historique des catastrophes et crises humanitaires et leurs conséquences

N°	Situations d'urgence	Date	Conséquences humanitaires (Nombre de personnes affectées)
1	Ravages successifs des criquets pèlerins (famine)	1908, 1948	50 000 morts
		1921	Durée de plus de 7 ans
2	Sécheresse	1970 à 1973	05 à 20% de déficit pluviométrique par rapport à la normale
		1983-1984	Pertes en vies humaines, bétail décimé (10 à 20% de bovins), fortes migrations de population, baisse, importante du niveau des cours d'eau, déficit céréalier, important dans certaines provinces
		1991-1992	
		1997-1998	
2003-2004			
3	Ennemis de cultures (acridiens, pucerons, cantharides, chenilles ; borers, oiseaux granivores)	Août 1986, Déc. 1988, Janv. 1989, Sept 1991, Mai 1990, Janv-déc 1992, Mai 1993, Août 2015	pertes importantes de récoltes destruction des feuilles des arbres baisse de rendement des cultures
		4	
5	Inondation, vents violents et incendies	2013	10 régions touchées, 17 442 sinistrés
		2014	11 régions touchées, 10 399 personnes sinistrées, 1607 maisons d'habitation détruites et 03 décès
		2015	12 régions touchées, 43 723 personnes sinistrées, 4 687 maisons d'habitation détruites et 69 morts
		2016	13 régions touchées, 60 874 personnes sinistrées, 6 321 maisons d'habitation détruites, 1 338 hectares de cultures dévastés et 69 morts
		2017	12 régions touchées, 41 093 personnes sinistrées, 5 667 maisons d'habitation détruites et 28 morts
		2018	13 régions touchées, 48 111 personnes sinistrées, 4 123 maisons d'habitation détruites, 3 845 hectares de cultures dévastés, 70 blessés et 18 morts
		2019	09 régions touchées, 2 917 personnes sinistrées
		2020	8 régions touchées, 3 901 personnes sinistrées, 776 maisons d'habitation détruites et 03 morts
		2021	13 régions touchées, 38 727 personnes sinistrées, 5 538 maisons d'habitation détruites, 1 369 hectares de cultures dévastés, 444 blessés et 21 morts

		2022	13 régions touchées, 17 144 personnes sinistrées, 2 513 maisons d'habitation détruites, 1 369 hectares de cultures dévastés, 369 blessés et 09 morts
6	Retours massifs de Burkinabè	1999	Rapatriement de 40 000 personnes de la Côte d'Ivoire (Tabou)
		2002	600 personnes rentrées de la Libye
		2002/2003	365 979 personnes rentrées de la Côte d'Ivoire suite à la crise post-électorale
7	Epidémie de méningite	1996	4060 décès
8	Attaques terroristes	2016-2023	2 062 534 personnes déplacées internes, environ 10 000 morts civils et FDS, plus de 6 000 établissements scolaires fermés
9	Invasion acridienne	1995/1996	157 000 hectares infestés
		2004	30 000 hectares infestés
10	Paludisme	2023	10 199 441 cas de paludisme enregistrés dont 5 203 décès.
11	Dengue	2023	150943 cas suspects ont été enregistrés à la date du 17 décembre 2023 avec 701 décès.
12	Grippe aviaire	2015	200 000 poules, 2000 pintades, et 55 canards et dindons décimés avec des pertes estimées à 3 milliards de F CFA
		2022	500 000 volailles mortes et plus de 1 300 000 plaquettes d'œufs perdues avec 42 foyers. Des pertes estimées à environ 4,78 milliards de FCFA

Sources : données du SP/CONASUR ; annuaire statistiques du Ministère de la santé.

1.2.2. Stratégies d'adaptation des populations face aux catastrophes et crises humanitaires

Il faut reconnaître les vulnérabilités et les capacités des personnes affectées par une catastrophe et crises humanitaires pour développer des stratégies d'adaptation. Le niveau de vulnérabilité varie en fonction du sexe, de l'âge, du handicap, du statut sérologique, etc. Les personnes ne doivent pas être perçues comme des victimes et doivent acquérir des compétences et des capacités qui leur permettent de réagir en cas de catastrophe. En vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et les crises humanitaires, les populations affectées doivent développer des comportements d'adaptation. Lors de la survenue d'une catastrophe naturelle, la solidarité communautaire a toujours prévalu. Elle a assuré l'aide d'urgence et les premiers secours aux plus vulnérables. Il convient donc dans le cadre du présent plan de préparation et de réponse de la renforcer, de la systématiser.

Pour éviter le pire à l'avenir, il est essentiel de comprendre comment les communautés fonctionnent pour qu'elles soient moins exposées aux risques et qu'elles puissent les surmonter. Les communautés doivent être parties prenantes dans la préparation aux urgences et associées aux différentes activités sectorielles : santé, eau et assainissement, nutrition, sécurité alimentaire, éducation, information et communication, accueil des réfugiés et déplacés. Les activités du plan national de préparation et de réponse aux catastrophes doivent être entreprises avec la population, les projets adaptés aux priorités de la population. Ces projets doivent renforcer la communauté en créant des liens entre les gens et en les encourageant à s'entraider.

Les autorités locales (autorités coutumières et religieuses, autorités administratives déconcentrées et décentralisées) et nationales peuvent jouer un rôle plus actif pour soutenir leurs citoyens. Les efforts conjugués de l'ensemble de ces acteurs contribueront à accroître la capacité de résilience des populations.

1.3. Cadre institutionnel et juridique de gestion des risques de catastrophes et de crises humanitaires

1.3.1. Contexte légal et réglementaire

Le Burkina Faso a adopté de nombreux documents de politique et stratégies, de textes législatifs et réglementaires, et ratifié des conventions internationales consacrées aux risques et catastrophes.

Ces différents textes font obligation à l'Etat, d'assister et de protéger les populations en détresse ou en situation difficile du fait des catastrophes naturelles et des crises humanitaires. Un des documents cadres dont s'inspire fortement le plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes du Burkina Faso est le Cadre d'Action de Sendai (2015- 2030) (conférence mondiale sur la prévention des catastrophes) qui répond aux priorités (1) comprendre les risques de catastrophe (2) renforcer la gouvernance et les institutions pour gérer les risques de catastrophe (3) investir dans la résilience économique, sociale, culturelle et environnementale et (4) renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

Tableau 2 : aperçu du cadre légal applicable au Burkina Faso

No.	Outils juridiques du Burkina Faso et du Droit International Humanitaire	Statut/date/références
1	Constitution du Burkina Faso.	Adoptée par référendum le 2 juin 1991 (promulguée par kiti an VIII 330 du 11 juin 1991, J.O.BF du 13 juin 1991, p. 794), révisée par la loi 2-97 ADP du 27 janvier 1997 (promulguée par décret 97-63 du 14 février 1997, J.O.BF du 19 février 1997, p. 2), la loi 3-2000 AN du 11 avril 2002, p. 209). Révisée par la loi n°023-2012/AN portant révision de la 2000 (promulguée par décret 2000-151 du 25 avril 2000, J.O.BF du 4 mai 2000, p. 3626), et par la loi 1-2002 AN du 22 janvier 2002 (promulguée par décret 2002-38 du 5 février 2002, J.O.BF du 7 février
2	Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant Assemblée générale des Nations Unies / résolution 44/25 du 20 novembre 1989	Ratifié 31 août 1991, Kiti n° AN VII-383 du 23 juil. 1990 (J.O. BF. N° 35, p. 909 du 30 août 1990)
3	Convention du Mouvement de la Croix Rouge de Genève du 12 août 1949 Adhésion du Burkina Faso le 20 décembre 1961	Adhésion du Burkina Faso le 20 décembre 1961
4	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), New York, le 18 décembre 1979	Adhésion du Burkina Faso, le 14 octobre 1987
5	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants Assemblée générale des Nations Unies / résolution 36/46 du 10 décembre 1984	Adhésion du Burkina Faso le 4 janvier 1999
6	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant 26ème Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'OUA/ Addis Abéba/Juillet 1990.	Ratifiée par le Burkina Faso le 27 août 1992.
7	Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique. 10 sept. 1969 Addis-Abeba	19 mars 1974 D. n° 74- 72 du 19 mars 1974 (J.O.RHV. n° 19, p. 280 du 2 mai 1974)
8	Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (C.I.C.R.) 2 août 1949 Genève	7 nov. 1961 (a) D. n° 61-551 du 20 déc. 1961 (J.O.RHV. n° 52, P.1122 du 30 déc. 1961)

9	Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (protocole I) (C.I.C.R.) 8 juin 1977 Genève	20 oct. 1987, D. n° 81-414 du 7 sept. 1981 (J.O.RHV. n° 37 spécial, P.33, du 7 sept. 1981)
10	Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (protocole II) (C.I.C.R.) 8 juin 1977 Genève	20 oct. 1987, D. n° 81-414 du 7 sept. 1981 (J.O.RHV. n° 37 spécial, P.33 du 7 sept. 1981)
11	Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide 9 déc. 1948 New York	sept. 1965 (a) D. n° 62-469 du 31 oct. 1962 (J.O.RHV. n°44, P. 1192, du 3 nov. 1962)
12	Statut de la cour pénale internationale 17 juillet 1998 Rome	D. n° 2003-675 du 31 déc. 2003 (J.O.BF. n° 3 du 15 janvier 2002)
13	Loi N°012 – 2014 /AN portant Loi d’orientation relative à la prévention et la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes	Adoptée le 22 avril 2014 par l’Assemblée Nationale
	Politique Nationale de Protection Civile	Décret n°2010-565/PRES/PM/MATD du 21 sept 2010
	Politique de sécurité nationale du Burkina Faso	Adoptée le 09 mai 2023 par l’Assemblée Législative de la Transition
14	Décret portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil National de Secours d’Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)	N° 2009-601/ PRES/ PM/ MASSN/MEF/MATD du 06 août 2009
	Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme 2022-2026	Adoptée le 05 avril 2022
	Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d’accueil 2023-2027	Adoptée le 30 juin 2023
16	Plans ORSEC	Décret n°2010-567/PRES/PM/MATD du 21 sept 2010

1.3.2. Contexte partenariat

Dans le cadre de ses interventions d’urgence, le gouvernement du Burkina Faso à travers le CONASUR entretient des relations de partenariat avec des structures et des organismes nationaux et internationaux. C’est ainsi que le CONASUR bénéficie de l’appui de différents partenaires au développement (Société civile, ONG, Mouvement de la Croix-Rouge, partenaires bilatéraux et multilatéraux). Les différents départements ministériels contribuent,

chacun selon son domaine de compétence, à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et des crises humanitaires sur les populations.

On note en plus des manifestations de la solidarité nationale à travers l'implication de certaines Sociétés d'Etat, des sociétés privées et des particuliers à la réduction des effets de catastrophes sur les populations. Les partenaires d'intervention lors des catastrophes naturelles et des crises humanitaires sont essentiellement :

❖ Les structures étatiques

Le SP/CONASUR constitue avec la société nationale de gestion des stocks de sécurité (SONAGESS), la direction générale des études et des statistiques sectorielles du ministère en charge de l'agriculture, les structures spécialisées du Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA). Ces structures travaillent en synergie et chacune selon son domaine de compétence pour l'atteinte des objectifs de la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Le Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger (CSBE), la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF) et la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) travaillent en collaboration avec le SP/CONASUR, en vue de la gestion idoine des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso.

❖ Le Système des Nations Unies

Le CONASUR est accompagné dans ses interventions par plusieurs agences et entités du Système des Nations Unies. En cas de nécessité, ces institutions font recours à leur bureau régional ou leur siège respectif.

❖ Les Missions diplomatiques

Le Burkina Faso bénéficie de l'appui de nombreux pays amis dans ses efforts de lutte contre les effets des catastrophes qui affectent les populations. Interviennent régulièrement en faveur des populations sinistrées, les Ambassades, des organisations internationales et interafricaines comme la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Mouvement de la Croix-Rouge, l'UEMOA, la CEDEAO, l'Union Africaine (UA).

❖ Les organisations de la société civile du Burkina Faso

De nombreuses associations et ONG accompagnent l'Etat dans la mise en œuvre de ses actions en faveur des populations touchées par les catastrophes. Ces organisations de la société civile (OSC) participent aux processus de planification locaux et nationaux tenant compte des différents risques. Parmi ces ONG et associations on peut citer entre autres :

Le TOCSIN, l'Association Wouol, l'association de femmes rapatriées de Côte d'Ivoire, l'Association burkinabé d'action communautaire, l'Association Aide au Yatenga, Africare, Medicos del Mundi, Médecins sans Frontières, OCADES, ODE, ACCEDES, CRS CATHWEL, INTERMON OXFAM, Terre des Hommes Lausanne, AEC, AGED, Diakona, MORIJA, etc.

1.3.3. Contexte programmatique

Des mécanismes de préparation et de réponses aux urgences existent au niveau de certains départements ministériels. En effet, la dimension prévention et gestion des urgences est prise en compte dans les Politiques sectorielles. La prévention et la gestion des urgences se traduisent actuellement par des actions de formation, de sensibilisation, de repositionnement de certains articles de première nécessité dans les zones à risque et d'alertes rapides. Cependant, en dehors de ces initiatives ponctuelles, il n'existe pas de stratégies ou de programmes intégrés pour la gestion des urgences humanitaires couvrant les aspects de réduction des risques, de prévention, de préparation et de réponse aux urgences. Le plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires donne des orientations en matière de préparation et de réponses aux urgences selon les secteurs. C'est un plan qui est coordonné par la structure gouvernementale en charge de la gestion des catastrophes naturelles et des crises humanitaires à savoir le CONASUR et soutenu par les Partenaires Techniques et Financiers.

II. ANALYSE DES RISQUES DE CATASTROPHES ET CRISES HUMANITAIRES ET DES CAPACITES DE REACTION

2.1 Identification des risques potentiels

Tableau 3 : principaux risques, facteurs déclencheurs, conséquences humanitaires

Risques	Localisation	Période de survenue	Causes/ Facteurs déclencheurs	Impacts /Conséquences humanitaires
Risque de catastrophes naturelles				
Inondations	National	Mai-Octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique (effets néfastes) - Occupation anarchique des zones inondables - Insuffisance d'ouvrage de drainage et d'évacuations des eaux (égouts caniveaux - Absence/ non-respect de schéma d'aménagement du territoire - Fortes précipitations 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégâts matériels (destructions des infrastructures et menaces de la stabilité - Perte en vies humaines - Blessés - noyades - Destruction de champs - maladies diarrhéiques - insécurité alimentaire et nutritionnelle - déplacement de populations
Sécheresse/ séquences sèches	National (Sahel, Centre-Nord, Nord,	Mai -Octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique (effets néfastes) - Rareté des pluies - Déforestation - Mauvaises pratiques culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production - Insécurité alimentaire et nutritionnelle - Déforestation - Appauvrissement des sols
Invasion des oiseaux granivores/	National	Septembre-Novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Facteurs climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production - Insécurité alimentaire et nutritionnelle

Risques	Localisation	Période de survenue	Causes/ Facteurs déclencheurs	Impacts /Conséquences humanitaires
Invasion des mouches blanches	Boucle du Mouhoun, Cascades, Hauts-bassins, Sud-Ouest	Juin-septembre	Facteurs climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production - Destruction des cultures - Insécurité alimentaire
Attaque des chenilles légionnaires	National	Juin-Aout	- Facteurs climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production - Insécurité alimentaire et nutritionnelle
Invasion acridienne	National	Septembre-novembre	- Facteurs climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production - Insécurité alimentaire et nutritionnelle
Vents violents et orages	National	Mars-Octobre	Facteurs climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Blessées - Perte en vies humaines - Dégâts matériels (destructions des infrastructures et menaces de la stabilité des ouvrages)
Canicules/pics de chaleur	National	Mars-juin	Facteurs climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes en vies humaines (personnes âgées, enfants, malades chroniques...) - Déshydratation - Maladies
Risque de catastrophes sanitaires				
Epidémies/pandémies (méningite, grippe, arboviroses, choléra, rougeole, COVID-19)	National,	Méningite Janvier-mars Choléra : Juin-Octobre Rougeole : Mars-Mai	Méningite : Vents secs (harmatan) Choléra : Manque d'hygiène, stagnation des eaux usées, regroupement de populations Arboviroses : cohabitation avec les animaux	Pertes en vies humaines Impacts économiques Pression sur les services de santé Incapacités fonctionnelles (poliomyélite, surdité etc.)

Risques	Localisation	Période de survenue	Causes/ Facteurs déclencheurs	Impacts /Conséquences humanitaires
		COVID-19 : toute l'année		
Epizootie (grippe aviaire, peste, pasteurellose, maladie de New Castle, fièvre aphteuse, anthrax, etc)	National	Toute l'année	Non-respect des mesures zoo sanitaire	Perte de cheptel Baisse de production Impacts économiques Impacts sanitaires
Paludisme				
Malnutrition				
Risque de catastrophes technologiques				
Pollution (industrielle, alimentaire, trafic routier etc)	National	Toute l'année	Utilisation massive des moyens de roulant Sous-développement et sous exploitation des transports en commun Étalement urbain (les longues distances parcourues à cause de l'étalement, augmentent les émissions de gaz carbonique) Prolifération des sites d'orpaillage	Maladies, perte en vies humaines Destruction de l'environnement
Risque de catastrophes anthropiques				

Risques	Localisation	Période de survenue	Causes/ Facteurs déclencheurs	Impacts /Conséquences humanitaires
Incendies	National	Toute l'année	Occupations anarchiques des équipements publics	Pertes en vies humaines Blessés Dégâts matériels Endommagement d'ouvrages et menaces de leur stabilité ...
Feux de brousse	National	Décembre-Avril	Facteurs climatiques	- Blessés - Perte en vies humaines - Dégâts matériels
Conflits (inter/intracommunautaires, communautaires)	National	Toute l'année	Pression sur les ressources naturelles Confit entre Agriculteurs/éleveurs Problème de chefferie Intolérance religieuse Facteurs politiques Conflits fonciers	Mouvement de populations Pertes en vies humaines Blessés Dégâts matériels Impacts économiques
Attaques terroristes	National		Facteurs idéologiques Facteurs socio politiques et économiques Mal gouvernance Stigmatisation	Mouvement de populations Pertes en vies humaines Blessés Dégâts matériels Impacts économiques
Eboulements de site d'orpaillage	National	Toute l'année		Pertes en vies humaines Blessés Impacts économiques
Effondrement d'immeubles	National	Toute l'année	-Catastrophes naturelles -Construction sans autorisation de construire	Pertes en vies humaines Blessés Impacts économiques Arrêts de chantiers

Risques	Localisation	Période de survenue	Causes/ Facteurs déclencheurs	Impacts /Conséquences humanitaires
			(Absence d'étude de sol absence d'étude d'ingénierie) -Modification des plans après l'obtention du permis de construire -La mauvaise mise en œuvre de ces constructions. Une mauvaise mise en œuvre avec des matériaux probablement de mauvaise qualité	
Accidents (crash d'avions	National	Toute l'année		Pertes en vies humaines Blessés Impacts économiques

2.2 Priorisation des risques dans les 36 prochains mois

Ce plan de contingence s'articule autour de l'analyse des risques de catastrophes, basée sur une évaluation des conséquences humanitaires et la probabilité d'occurrence. L'analyse permet de prioriser les risques et de ne tenir compte que des menaces les plus pertinentes afin de permettre une planification réaliste des contingences et, partant, une utilisation rationnelle et efficiente des ressources du Gouvernement et des Partenaires. En accord avec les principes humanitaires et l'intérêt des populations, les critères de priorisation utilisés dans le cadre de cette analyse sont : les conséquences humanitaires (impact en termes de pertes en vies humaines, diminution d'accès aux services sociaux de base, impact environnemental, etc.) ; la probabilité d'occurrence (au regard de la récurrence du phénomène, de l'évolution prévisible de l'environnement physique, économique, social, politique, etc.). La classification des risques dans la matrice d'analyse permet de déterminer les crises susceptibles de survenir à l'échelle des trente-six (36) prochains mois. L'analyse est faite sur la base de deux variables que sont les conséquences humanitaires et la probabilité d'occurrence, affectées chacune de cinq (5) valeurs graduées.

Tableau 4 : priorisation des risques selon la probabilité de survenue dans les 36 prochains mois et le niveau de conséquences (échelle de 1 à 5)

Risques/Catastrophes/Crises humanitaires	Fréquence /Probabilité	Conséquences humanitaires	Score	Rang
Attaques terroristes	5,0	5,0	25,0	1er ex
Afflux massif de PDI	5,0	5,0	25,0	1er ex
Inondations	4,0	4,0	16,0	3e ex
Epidémies/pandémies (méningite, grippe, dengue, choléra, rougeole, COVID-19)	4,0	4,0	16,0	3e ex
Paludisme,	4,0	3,0	12,0	4e ex
Vents violents et orages	4,0	3,0	12,0	4e ex
Conflits communautaires (inter/intracommunautaires)	4,0	3,0	12,0	4e ex
Malnutrition	4,0	3,0	12,0	4e ex
Incendies	4,0	3,0	12,0	4e ex
Afflux massif de demandeurs d'asile	3,0	4,0	12,0	4e ex
Sécheresse/ séquences sèches	3,0	3,0	9,0	11e ex
Eboulements de site d'orpillage	3,0	3,0	9,0	11e ex

Risques/Catastrophes/Crises humanitaires	Fréquence /Probabilité	Conséquences humanitaires	Score	Rang
Pollution (industrielle, alimentaire, etc)	3,0	3,0	9,0	11e ex
Epizootie (grippe aviaire, peste, pasteurellose, maladie de New Castle, fièvre aphteuse, anthrax, etc)	3,0	3,0	9,0	11e ex
Canicules/pics de chaleur	4,0	2,0	8,0	12e ex
Accidents de véhicules de transport en commun	2,0	3,0	6,0	13e ex
Attaque des chenilles légionnaires	2,0	2,0	4,0	14e ex
Invasion des mouches blanches	2,0	2,0	4,0	14e ex
Effondrement d'immeubles	2,0	2,0	4,0	14e ex
Invasion des oiseaux granivores/	2,0	2,0	4,0	14e ex
Invasion acridienne	2,0	2,0	4,0	14e ex
Feux de brousse	1,0	2,0	2,0	19e

Source : atelier de formulation tenu du 23 au 25 août 2023

Au regard du tableau de priorisation des risques, les risques majeurs retenus par les participants à l'atelier national de formulation tenu du 23 au 25 août 2023, sont les risques avec des scores dans la zone en rouge à savoir : les attaques terroristes, l'afflux massif de personnes déplacées internes, les inondations, les épidémies/pandémies (méningite, grippe, arboviroses, choléra, rougeole, COVID-19), le paludisme, les vents violents et orages, les conflits inter/intracommunautaires et communautaires, la malnutrition, les incendies et l'afflux massif de demandeurs d'asile.

2.3 Matrice d'analyse des risques

La matrice des risques suivante a été dressée à partir, en abscisses des notes concernant la probabilité de survenue et en ordonnées des notes de l'impact de chaque risque.

← Système de Surveillance et d'Alerte Précoce en place pour chacun des risques →

Tableau 5 : matrice des risques de catastrophes et crises humanitaires

Conséquences	Catastrophiques (5)					Attaques terroristes Afflux massif de PDI
	Elevées (4)			Paludisme et dengue Vents violents et orages Conflits communautaires Malnutrition Incendies	Inondations Epidémies/pandémies (méningite, grippe, dengue, choléra, rougeole, COVID-19)	
	Moyennes (3)			Poche de sécheresse Eboulements de site d'orpaillage Pollution (industrielle, alimentaire, etc) Epizooties	Afflux massif de demandeurs d'asile	
	Faibles (2)		Attaque des chenilles légionnaires Invasion des mouches blanches Effondrement d'immeubles Invasion des oiseaux granivores Invasion acridienne	Accidents de véhicules de transport en commun	Canicules/pics de chaleur	
	Très Faibles (1)		Feux de brousse			
		1 Très faible	2 Faible	3 Moyenne	4 Elevée	5 Certaine
Probabilité de survenue						

Sur la base de cette méthode, les risques analysés dans la matrice se regroupent en cinq (5) zones, correspondant à quatre (4) couleurs :

- la « **zone verte** », où se retrouvent les risques à très faible probabilité de survenue ou à très faibles conséquences humanitaires ;
- la « **zone jaune** » correspondant aux risques à faible probabilité d'occurrence ou à faibles conséquences humanitaires ;
- la « **zone orange** » pour les risques à moyenne probabilité d'occurrence ou à conséquences humanitaires jugées moyennes ;
- la « **zone rouge** » où figurent les risques correspondant aux probabilités d'occurrence élevées ou à conséquences humanitaires élevées ainsi que les risques correspondant aux probabilités certaines et à conséquences humanitaires catastrophiques.

La matrice d'analyse des risques a permis d'identifier les risques majeurs auxquels est exposé le Burkina Faso. Ces risques majeurs identifiés ont servi à l'élaboration de scénarii qui sont des représentations hypothétiques et anticipées de toutes les implications humanitaires possibles de la situation en cas de survenue des contingences. Ces scénarii doivent être accompagnés d'hypothèses de planification dont l'objectif est de souligner des aspects particuliers à prendre en compte dans la planification de la réponse. Dans le cadre de cet exercice de planification, le processus de mise en place de capacités de réponse aux urgences se basera sur les risques localisés en zones « rouge ». Cela se justifie par le fait que les deux premières « Zones » concernent des risques de catastrophes d'une probabilité d'occurrence faible et aux conséquences limitées, ce qui signifie que même en cas de survenue, leur ampleur n'excèdera pas les capacités locales de réponse.

2.4 Scénarii et hypothèses de planification des risques majeurs retenus

Tableau 6 : type de catastrophes : attaques terroristes

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Ampleur de l'événement en termes de zones touchées	[0 ;5] % des zones échappent au contrôle de l'Etat	[5 ;40] % des zones échappent au contrôle de l'Etat]40 ;100] % des zones échappent au contrôle de l'Etat
Populations touchées : conséquences humanitaires et besoins	Au plus 1% de la population touchée	Entre 1 à 7% de la population touchée	Au moins 7% de la population est touchée
Durée probable	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois
Infrastructures de service et de communication (marchés, routes, ponts, services publics)	[0 ; 0,2] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,2 ; 0,5] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de service et de communication touchées
Infrastructures agropastorales (barrages, boulis, installation d'irrigation, parc de vaccination, bassins de captation des eaux , forages, forages agropastorales etc.)	[0 ; 0,2] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,2 ; 0,5] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de service et de communication touchées
Santé et installations sanitaires	[0 ;2] % Infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées	[2 ;5] % % des Infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées	[5 ;100] % Infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Energie et télécommunications	[0 ;2] % Infrastructures de l'Energie et télécommunications touchées	[2 ;5] % des Infrastructures de l'Energie et télécommunications touchées	[5 ;100] % Infrastructures de l'Energie et télécommunications touchées
Logement et Habitat	[0 ;5] % Infrastructures de Logement et Habitat touchées	[5 ;10] % des Infrastructures de Logement et Habitat touchées	[10 ;100] % Infrastructures de Logement et Habitat touchées
Ecoles/établissements d'enseignement	[0 ;2] % Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées	[2 ;5] % des Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées	[5 ;100] % Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées
Lieux de cultes et autres édifices publics	[0 ;5] % Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées	[5 ;10] % des Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées	[10 ;100] % Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées
Autres Menaces secondaires : wash	Néant	Néant	Néant

Tableau 7: type de catastrophes : afflux massif de personnes déplacées internes (PDI)

Secteurs / critères	Scénario	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Ampleur de l'événement en termes de zones touchées		[0 ;2] % des communes touchées	[2 ;5] % des communes touchées	[5 ;100] % des communes touchées
Populations touchées : conséquences humanitaires et besoins		Au plus 2% de la population touchée	Entre 2 à 10% de la population touchée	Au moins 10% de la population est touchée
Durée probable		0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois
Infrastructures de service et de communication (marchés, routes, ponts, services publics)		[0 ;2] % des infrastructures de service et de communication touchées	[2 ;5] % des infrastructures de service et de communication touchées	[5 ;100] % des infrastructures de service et de communication touchées
Infrastructures agropastorales (barrages, boulis, installation d'irrigation, parc de vaccination etc.)		[0 à 0,2] % Infrastructures agropastorales touchées	[0,2 à 0,5] % % des Infrastructures agropastorales touchées	[5 ;100] % Infrastructures agropastorales touchées
Santé et installations sanitaires et ouvrages wash		[0 ;2] % Infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées	[2 ;5] % % des Infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées	[5 ;100] % Infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées
Energie et télécommunications		[0 ;2] % Infrastructures de l'Energie et télécommunications touchées	[2 ;5] % des Infrastructures de l'Energie et télécommunications touchées	[5 ;100] % Infrastructures de l'Energie et télécommunications touchées

Secteurs / critères	Scénario	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Logement et Habitat		[0 ;5] % Infrastructures de Logement et Habitat touchées	[5 ;10] % % des Infrastructures de Logement et Habitat touchées	[10 ;100] % Infrastructures de Logement et Habitat touchées
Ecoles/établissements d'enseignement		[0 ;2] % Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées	[2 ;5] % des Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées	[5 ;100] % Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées
Lieux de cultes et autres édifices publics		[0 ;5] % Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées	[5 ;10] % % des Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées	[10 ;100] % Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées
Autres Menaces secondaires				

Tableau 8 : type de catastrophes : inondations

Secteurs / critères	Scénario	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Ampleur de l'événement en termes de zones touchées		[0 ;1] % des communes touchées	[1 ; 3] % des communes touchées	[3 ;100] % des communes touchées
Populations touchées : conséquences humanitaires et besoins		Au plus 2% de la population touchée	Entre 2 à 5% de la population touchée	Au moins 5% de la population est touchée
Durée probable		0 à 1 jour	1 à 2 jours	Plus de 2 jours

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Infrastructures de service et de communication (marchés, routes, ponts, services publics)	[0 ; 0,2] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,2 ; 0,5] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de service et de communication touchées
Infrastructures agropastorales (barrages, boulis, installation d'irrigation, parc de vaccination etc.)	[0 ; 0,2] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,2 ; 0,5] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de service et de communication touchées
Santé et installations sanitaires	[0 ; 0,2] % des infrastructures de Santé et installations sanitaires	[0,2 ; 0,5] % des infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées
Energie et télécommunications	[0 ; 0,2] % des infrastructures de Energie et télécommunications touchées	[0,2 ; 0,5] % % des infrastructures de Energie et télécommunications touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de Energie et télécommunications touchées
Logement et Habitat	[0 ;5] % Infrastructures de Logement et Habitat touchées	[5 ;10] % des Infrastructures de Logement et Habitat touchées	[10 ;100] % Infrastructures de Logement et Habitat touchées
Ecoles/établissements d'enseignement	[0 ;2] % Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées	[2 ;5] % % des Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées	[5 ;100] % Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Lieux de cultes et autres édifices publics	[0 ;5] % Infrastructures des lieux de cultes et autres édifices publics	[5 ;10] % des Infrastructures des lieux de cultes et autres édifices publics	[10 ;100] % Infrastructures des lieux de cultes et autres édifices publics
Autres Menaces secondaires :			

Tableau 9 : type de catastrophes : épidémies/pandémies

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Ampleur de l'événement en termes de zones touchées			
Populations touchées : conséquences humanitaires et besoins	Inférieur à 3 cas pour 100 000 hbts pour la méningite	3 cas pour 100 000 hbts pour la méningite	10 cas pour 100 000 hbts pour la méningite
Durée probable	Moins d'une semaine	1 à 2 semaines	Plus de 2 semaines
Infrastructures de service et de communication (marchés, routes, ponts, services publics)	[0 ; 0,2] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,2 ; 0,5] % % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de service et de communication touchées
Infrastructures agropastorales (barrages, boulis, installation d'irrigation, parc de vaccination etc.)	[0 ; 0,2] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,2 ; 0,5] % % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de service et de communication touchées

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Santé et installations sanitaires	[0 ; 0,2] % des infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées	[0,2 ; 0,5] % % des infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées
Energie et télécommunications	[0 ; 0,2] % des infrastructures de Energie et télécommunications touchées	[0,2 ; 0,5] % % des infrastructures de Energie et télécommunications touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de Energie et télécommunications touchées
Logement et Habitat	[0 ;5] % Infrastructures de Logement et Habitat touchées	[5 ;10] % % des Infrastructures de Logement et Habitat touchées	[10 ;100] % Infrastructures de Logement et Habitat touchées
Ecoles/établissements d'enseignement	[0 ;2] % Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées	[2 ;5] % % des Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées	[5 ;100] % Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées
Lieux de cultes et autres édifices publics	[0 ;2] % Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées	[2 ;5] % % des Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées	[5 ;100] % Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées
Autres Menaces secondaires			

Tableau 10 : type de catastrophes : paludisme et dengue

Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Ampleur de l'événement en termes de zones touchées	Au plus de 20% des zones touchées	20% à 30% des zones touchées	Plus de 30% des zones touchées
Populations touchées : conséquences humanitaires et besoins	Au plus 0,5% de cas	0,5 à 1,1% de cas	Au moins 1,1% de cas
Durée probable	Moins de trois jours	3 jours à 1 semaine	Plus de 1 semaine
Infrastructures de service et de communication (marchés, routes, ponts, services publics)	[0 ; 0,2] % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,2 ; 0,5] % % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de service et de communication touchées
Infrastructures agropastorales (barrages, boulis, installation d'irrigation , parc de vaccination etc.)	[0 ; 0,2]% des infrastructures de service et de communication touchées	[0,2 ; 0,5]% % des infrastructures de service et de communication touchées	[0,5 ;100]% des infrastructures de service et de communication touchées
Santé et installations sanitaires	[0 ; 0,2] % des infrastructures de Santé et installations sanitaires	[0,2 ; 0,5] % % des infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées	[0,5 ;100] % des infrastructures de Santé et installations sanitaires touchées
Energie et télécommunications	[0 ; 0,2]% des infrastructures de Energie et télécommunications touchées	[0,2 ; 0,5]% des infrastructures de Energie et télécommunications touchées	[0,5 ;100]% des infrastructures de Energie et télécommunications touchées

Secteurs / critères	Scénario	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Logement et Habitat		[0 ;5]% Infrastructures de Logement et Habitat touchées	[5 ;10]% % des Infrastructures de Logement et Habitat touchées	[10 ;100]% Infrastructures de Logement et Habitat touchées
Ecoles/établissements d'enseignement		[0 ;2]% Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées	[2 ;5]% des Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées	[5 ;100]% Infrastructures des Ecoles/établissements d'enseignement touchées
Lieux de cultes et autres édifices publics		[0 ;2]% Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées	[2 ;5]% % des Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées	[5 ;100]% Infrastructures des Lieux de cultes et autres édifices publics touchées
Autres Menaces secondaires				

Tableau 11 : type de catastrophes : conflits inter/intracommunautaires ou communautaires

Secteurs / critères	Scénario	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Ampleur de l'événement en termes de zones touchées		Localisé		
Populations touchées : conséquences humanitaires et besoins		Au plus 0,25% de la population communale touchées	Entre 0,25 et 3,24% de la population communale touchées	Au moins 3,25% de la population communale est touchée
Durée probable		Entre 1 et 3 mois		

Secteurs / critères	Scénario	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Infrastructures de service et de communication (marchés, routes, ponts, services publics)		RAS		
Infrastructures agropastorales (barrages, boulis, installation d'irrigation, parc de vaccination etc.)		Attaque de forage pastoraux,		
Santé et installations sanitaires		Demande accrue à cause du nombre de blessés		
Energie et télécommunications		RAS		
Logement et Habitat		Destruction, incendie des abris		
Moyen d'existence		Destruction des greniers, des champs, boutiques, animaux		
Ecoles/établissements d'enseignement		RAS		
Lieux de cultes et autres édifices publics		RAS		
Autres Menaces secondaires/ matériel		Destruction de matériel roulant et autres		

Tableau 12 : type de catastrophes : afflux massif de demandeurs d'asile

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Ampleur de l'événement en termes de zones touchées		Localisé	Localisé
Populations touchées : conséquences humanitaires et besoins	Au plus 0,25% de la population communale touchées	Entre 0,25 et 3,24% de la population communale touchées	Au moins 3,25% de la population communale est touchée
Durée probable		5 ans	
Infrastructures de service et de communication (marchés, routes, ponts, services publics)		Disfonctionnement des marchés	
Infrastructures agropastorales (barrages, boulis, installation d'irrigation, parc de vaccination etc.)		Pression accrue sur les infrastructures et les ressources	
Santé et installations sanitaires		Demande accrue	
Energie et télécommunications		Ras	
Logement et Habitat		Pression	
Moyen d'existence		Pression sur les ressources	
Ecoles/établissements d'enseignement		Occupation des écoles comme habitat Ras	
Lieux de cultes et autres édifices publics		Occupation	

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Autres Menaces secondaires/ matériel			

Tableau 13 : Tableau 12 : type de catastrophes : vents violents et orages

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Ampleur de l'événement en termes de zones touchées		Occasionne des blessés, et même des morts parfois	
Populations touchées : conséquences humanitaires et besoins	Au plus 0,25% de la population communale touchées	Entre 0,25 et 3,24% de la population communale touchées	Au moins 3,25% de la population communale est touchée
Durée probable		1 à 6 mois	
Infrastructures de service et de communication (marchés, routes, ponts, services publics)		Forte impact/destruction des marchés, routes, ponts, services publics	
Infrastructures agropastorales (barrages, boulis, installation d'irrigation, parc de vaccination etc.)		Destruction	
Santé et installations sanitaires		Demande accrue et décoiffe la coiffure des écoles, destructions des bâtiments	

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Energie et télécommunications		Destruction des pilonnes	
Logement et Habitat		Destructions des habitats	
Moyen d'existence		Destruction des champs de cultures et des arbres et des animaux	
Ecoles/établissements d'enseignement		Décoiffe la coiffure des écoles, destructions des bâtiments	
Lieux de cultes et autres édifices publics		Décoiffe la coiffure des écoles, destructions des bâtiments	
Autres Menaces secondaires/ matériel			

Tableau 14 : type de catastrophes : incendies

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Ampleur de l'événement en termes de zones touchées			
Populations touchées : conséquences humanitaires et besoins	Au plus 0,25% de la population communale touchées	Entre 0,25 et 3,24% de la population communale touchées	Au moins 3,25% de la population communale est touchée

Secteurs / critères	Scénario	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Durée probable			6 mois 2 ans	
Infrastructures de service et de communication (marchés, routes, ponts, services publics)			Fort impact/destruction des services publics	
Infrastructures agropastorales (barrages, boulis, installation d'irrigation, parc de vaccination etc.)			RAS	
Santé et installations sanitaires			Ras blessé et perte en vie humaine	
Energie et télécommunications			RAS	
Logement et Habitat			RAS	
Moyen d'existence			Destruction des boutiques	
Ecoles/établissements d'enseignement			RAS	
Lieux de cultes et autres édifices publics			RAS	
Autres Menaces secondaires/ matériel				

Tableau 15 : type de catastrophes : malnutrition

Scénario Secteurs / critères	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Ampleur de l'événement en termes de zones touchées			
Populations touchées : conséquences humanitaires et besoins	Au plus 0,25% de la population communale touchées	Entre 0,25 et 3,24% de la population communale touchées	Au moins 3,25% de la population communale est touchée
Durée probable		6 mois	
Infrastructures de service et de communication (marchés, routes, ponts, services publics)		RAS	
Infrastructures agropastorales (barrages, boulis, installation d'irrigation, parc de vaccination etc.)		RAS	
Santé et installations sanitaires		Forte demande en intrant nutritionnel Perte en vie	
Energie et télécommunications		RAS	
Logement et Habitat		RAS	
Moyen d'existence		Vente des moyens d'existence pour soigner les enfants	
Ecoles/établissements d'enseignement		RAS	

Secteurs / critères	Scénario	Scénario 1 : Impact négligeable	Scénario 2 : Impact modéré	Scénario 3 : Impact sévère, voire catastrophique
Lieux de cultes et autres édifices publics			RAS	
Autres Menaces secondaires/ matériel			RAS	

2.5 Analyse des capacités de réaction aux situations d'urgences

Tableau 16 : analyse des capacités de réaction (forces et faiblesses) selon les secteurs d'intervention

N°	Secteur d'intervention	Forces	Faiblesses
1	Action humanitaire	<p>Plan d'Action de la Transition 2022-2025</p> <p>Plan national de développement économique et social (PNDES-II) 2021-2025</p> <p>Stratégie Nationale de la Réconciliation 2022-2026</p> <p>Existence de Démembrements du CONASSUR jusqu'au niveau départemental</p> <p>Existence de magasins de stockage</p> <p>Personnel engagé</p> <p>Existence de la Loi N°012-2014/AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes</p> <p>Existence de la Stratégie Nationale Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil (SNR-PDICA 2023-2027)</p>	<p>Personnel insuffisante</p> <p>Faible vulgarisation du numéro d'urgence</p> <p>Lourdeur dans la validation et la disponibilisation de la liste des bénéficiaires au profit des acteurs humanitaires</p> <p>Absence délégation des responsabilités (Cas COPROSUR) pour les opérations de distribution</p> <p>Problème de fonctionnalité des cadres de concertation CORESUR COPROSSUR CODESUR</p> <p>Non-participation aux rencontres ICCG, clusters, GCORR</p> <p>Absence de degré de handicap dans la plateforme d'enregistrement</p> <p>Absence de retour de la liste des PDI par les ONG</p>

N°	Secteur d'intervention	Forces	Faiblesses
		<p>Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2023-2025 du Cadre - Sectoriel de Dialogue Travail Emploi Protection Sociale (CSD-TEPS)</p> <p>Ratification de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH)</p> <p>Grande capacité de dénombrement</p> <p>Existence de numéro d'urgence 138</p> <p>Existence de plans et de stratégies nationaux</p> <p>Signature de la charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire</p> <p>Prise en compte des personnes handicapées dans l'enregistrement</p> <p>Existence de plan de contingence (régionaux, provinciaux et communaux)</p>	<p>Absence de textes d'application de la loi 12</p> <p>Eloignement des sites des services sociaux de base</p> <p>Absence de cadre formalisé pour les échanges sur la prise en charge des personnes handicapées ;</p> <p>Inexistence d'une base de données sur les assistances humanitaires ;</p> <p>Inexistence d'un document référentiel sur la prise en charge des PDI</p>
2	Agriculture	<p>Existence des plans, des boutiques SONAGESS (Stock de vivres)</p> <p>Existence de texte régissant les opérations</p> <p>Présence des agents techniques jusqu'au niveau déconcentré</p> <p>Subvention Distribution des intrants agricoles</p> <p>Existence des instituts de recherche comme INERA</p> <p>Existence de cadre de concertation sur la sécurité alimentaire</p> <p>Aménagement des bas-fonds</p> <p>SAP</p> <p>Existence des CRA</p>	<p>Problème du foncier</p> <p>Cout élevé des intrants et des moyens d'existence agricoles</p> <p>Inaccessibilité des terres agricoles</p> <p>Insuffisance des moyens techniques et financiers</p> <p>Utilisation abusive des pesticides dans la production agricole</p> <p>Faible valorisation des semences locales</p>

N°	Secteur d'intervention	Forces	Faiblesses
		Promotion de l'outil conseil de gestion des exploitations agricoles par certains projets de développement et de relèvement L'offensive agropastorale et halieutique Développement des entreprises agro-alimentaires et de fermes agricoles	
3	Environnement	Maitrise des techniques de protection de l'environnement Reboisement Existence des ressources naturelles (foret classée, ressources en eau ...) Existence du personnel jusqu'au niveau déconcentrais Existence des textes de protection de l'environnement Elaboration systématique des notices d'impact environnemental dans les projets de développement	Insuffisance dans l'application des textes Inaccessibilité de certaines forêts Prolifération des sites orpaillage Déforestation
4	Education	Existence de texte règlementaire Déconcentration du département jusqu'au niveau village Existence de la SN-ESU, ST-ESU Existence des communautés éducatives Existence des classes à parcelle et SAAP Cluster éducation	Insuffisance d'infrastructures Fermeture des écoles dans les zones à fort défis sécu Insuffisance des ressources financières
5	Ressources animales	Existence de plan de riposte aux maladies épizootie Existe des services de santé animale publics et privés Parc de vaccination Zones de pâturage et parcours de bétail	Irrégularité des campagnes de vaccination Insuffisance et faible entretien des aires d'abattage Vol de bétail

N°	Secteur d'intervention	Forces	Faiblesses
		<p>Existence de réseaux de surveillance des maladies réputées légalement contagieuses</p> <p>Existence de postes de contrôle zoo sanitaire aux frontières</p> <p>L'offensive agropastorale et halieutique</p> <p>Développement des entreprises agro-alimentaires et de fermes agricoles</p>	<p>Insuffisance du personnel</p> <p>Disparition des races locales</p>
6	Nutrition	<p>Existence de structure (DN Nutrition)</p> <p>Existence du cluster nutrition</p> <p>Politique nationale multisectorielle de nutrition</p> <p>Cluster nutrition</p> <p>Enquête SMART et Nutritionnelle</p> <p>Existence de nutritionnistes</p> <p>Existence de budget pour achats des intrants</p> <p>Existence des points focaux nutrition</p> <p>Existence cluster santé nutrition</p> <p>Promotion des jardins nutritifs et de la culture hors sol</p>	<p>Insuffisance du personnel dédié</p> <p>Insuffisance d'intrants</p> <p>Problème d'accès aux zones à fort défi sécuritaire pour l'acheminement des intrants</p> <p>Fermeture des structures sanitaires</p> <p>Accès difficile à l'eau potable</p> <p>Afflux massif de population (déplacés internes et réfugiés)</p> <p>Conditions précaires, d'hygiène et d'assainissement</p>
7	Santé	<p>Existence des Equipes d'intervention Rapide FONALEP</p> <p>Existence des plans de riposte aux épidémies (méningite, choléra, arboviroses, rougeole...)</p> <p>Les Plans d'organisation des secours (Plans ORSEC)</p> <p>CORUS</p>	<p>Fermeture des structures sanitaires</p> <p>Baisse et/ou suspension de l'offre de soins dans certaines formations sanitaires</p> <p>Insuffisance de financement des exercices de simulation des plans d'urgences</p> <p>Insuffisance dans la gestion des stocks d'urgence ;</p>

N°	Secteur d'intervention	Forces	Faiblesses
		<p>Existence de comité national de gestion des épidémies (CNGE) et de ses démembrés, Existence des radios communautaires Points focaux d'urgence dans les régions Plan d'urgence et plan multirisques Existence des structures sanitaires Système de gestion des incidents Structure de surveillance épidémiologique (DPSP) Existence d'une réserve sanitaire One Health Existence de ressources humaines pour la surveillance communautaire (ASBC, bénévoles, ONG, tradipraticiens, relais communautaires, autorités religieuses, coutumières et politiques organisation à Base Communautaire, populations bénéficiaires)</p>	<p>Difficultés d'accès des zones à fort défis sécuritaire pour l'approvisionnement en intrants ; Défis de sécurisation des stocks (incendie, vol, vandalisme, etc.) ; Insuffisance de financement pour l'acquisition des stocks d'urgence. Inadaptation des structures de prise en charge et la faible capacité d'isolement des malades ; Accès difficile à l'eau potable Afflux massif de population (déplacés internes et réfugiés) Conditions précaires, d'hygiène et d'assainissement Insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre des plans de riposte Insuffisance dans la gestion des médicaments de la gratuité Pesanteurs socio-culturelles</p>
8	Infrastructures	<p>Existence d'un réseau routier national Existence de personnel dédié Existence des ouvrages de franchissement Existence d'un mécanisme d'entretien routier permanent Existence d'un mécanisme de financement du réseau routier national (FSR-B) Existence des directions régionales et provinciales</p>	<p>Dégradation des routes Impraticabilités des routes Insuffisance de protection des ouvrages Mauvaise la qualité des ouvrages Insuffisance de suivi dans la mise en place des infrastructures</p>

N°	Secteur d'intervention	Forces	Faiblesses
9	Sécurité et Défense	<p>Renforcement des effectifs/recrutement massif des FDS</p> <p>Renforcement des dispositifs matériels et financiers</p> <p>Réorganisation de la police et participation à la lutte contre le terrorisme</p> <p>Création des légions de gendarmeries (l'augmentation de leur nombre)</p> <p>Création d'unité d'intervention dans toutes les régions ;</p> <p>Renforcement de la coopération militaire,</p> <p>Ressources humaines engagés et motivés ;</p> <p>-le renforcement du dispositif juridique de lutte ;</p> <p>Existence d'un centre de commandement des opérations du théâtre national ;</p> <p>-Mutualisations des actions ;</p> <p>-Recrutement des supplétifs de l'armée (VDP)</p>	<p>Insuffisance d'équipement et de moyen financier et des effectifs</p> <p>Faible maillage du territoire</p>
10	Logement /Habitat	<p>Existence d'un cadre de concertation</p> <p>Existence du code de l'urbanisme</p> <p>Existence d'une loi sur la promotion immobilière</p>	<p>Non-respect des textes régissant le domaine</p> <p>Non-respect des outils de planification (SDAU, POS)</p> <p>Introduction des produits non normalisés sur le marché</p> <p>Absence de dispositions relative à des sanctions en cas de non-respect des textes</p>
11	Transport/Logistique	<p>Existence de textes législatifs et réglementaires</p> <p>Existence du transport routier, ferroviaire et aériens</p> <p>Encadrement des couts de transport ;</p> <p>Existence de syndicat des transporteurs</p> <p>Existence de cadre de concertation ;</p>	<p>Vétusté des moyens roulants de transport ;</p> <p>Problème de mobilité urbaine dans certaines localités ;</p> <p>Problème de sécurité routière ;</p> <p>Incivisme des usagers routiers</p>

N°	Secteur d'intervention	Forces	Faiblesses
		Parc de véhicule existant et compétitif ; Existence de Cluster logistique ; Praticabilité du transport routier, ferroviaire et aérien au niveau national et international ; Existence de ports secs Existence du Conseil Burkinabé des Chargeurs	Insuffisance de répression à l'endroit des conducteurs routiers Insuffisance des contrôles routiers Méconnaissance du code de la route Dégradation des infrastructures de transport Limitation du réseau ferroviaire Insuffisance du réseau aérien domestique ; Suspension de certains axes routiers
12	Electricité	Existence du réseau national Existence de textes législatifs et réglementaires Existence de prestataires privés Existence des structures en charge de l'électrification rurale Développement et vulgarisation des énergies renouvelables	Limitation de la couverture surtout en milieu rural Cherté du coût d'électricité pour les ménages Forte dépendance des pays fournisseurs Coût d'accès élevé des énergies renouvelables
13	Télécommunication	Couverture du réseau mobile Possibilité de paiement électronique	
14	Culture		
15	Gouvernance/Coordination	Existence de cadre de concertation Décentralisation des services étatiques de coordination	Irrégularité de la tenue des instances de coordination Dépense des financements partenaires Manque de moyens dédiés aux cadres de concertation

Tableau 17 : analyse des capacités de réaction (menaces et opportunités) selon les secteurs d'intervention

N°	Secteur d'intervention	Menaces	Opportunités
1	Action humanitaire	Insécurité Insuffisance de financement pour la réponse Coût élevé de l'élaboration des plans de contingence car exigeant la participation du niveau nationale Instabilité politique	Existence des PTF Existence ONG, Associations,
2	Agriculture	Variabilité des pluies Insécurité Insuffisance de financement pour la réponse Instabilité politique	Existence des PTF Existence ONG, Associations,
3	Environnement	Voir le sectoriel concerné	
4	Education	Voir le sectoriel concerné	-
5	Ressources animales	Voir le sectoriel concerné	
6	Santé et nutrition	Récurrence des attaques terroristes entraînant des déplacements massifs de population ; Perturbation du réseau téléphonique et d'internet ; Instabilité politique et sociale ; Emergence de nouvelles maladies à potentiel épidémique ; Réduction des sources de financement	Existence des PTF Mise en œuvre de l'approche One Health Existence d'une feuille de route mondiale : vaincre la méningite à l'horizon 2030 Mise en œuvre du RSI Contractualisation des activités de santé avec les OBC
7	Infrastructures		
8	Eau, Hygiène et Assainissement	Insécurité Inaccessibilité géographique	

N°	Secteur d'intervention	Menaces	Opportunités
		Insuffisance des ressources Démotivation des ASBC Insuffisance de ressources financières	
9	Sécurité		
10	Logement /Habitat		
11	Transport/Logistique	Risque d'accident mortel récurrent	
12	Electricité		
13	Télécommunication		
14	Culture		
15	Gouvernance/Coordination		
16	Autres		

III. STRUCTURES DE COORDINATION, ROLES ET RESPONSABILITES

3.1 Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

La résolution 46/182 de l'Assemblée Générale des Nations Unies indique que chaque Etat a la responsabilité au premier chef, et l'obligation de prendre soin des victimes des catastrophes et autres urgences qui surviennent sur son territoire. Aussi, le rôle premier de l'Etat sera d'initier, d'organiser et de coordonner l'assistance humanitaire dans son territoire.

Ainsi, se conformant aux instruments internationaux ainsi qu'aux accords et conventions internationaux auxquels il a adhéré en matière de prévention et de gestion des catastrophes, le Burkina Faso a créé le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) par décret N°2004-624/PRES/PM/MASSN du 30 décembre 2004. Cet organe est né des cendres du Sous-Comité de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (SCLES) créé en 1972, structure qui avait évolué pour s'adapter aux nouveaux défis en devenant Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (CNLES) en 1983.

Le CONASUR est l'organe et l'instance national de coordination et d'orientation dans le domaine de la prévention des catastrophes, de la gestion des secours d'urgence et de la réhabilitation.

Dans le but de prendre en compte le processus de la décentralisation en cours dans le pays, ce décret a été relu pour donner lieu au décret N°2009-601/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD du 6 août 2009 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation.

Le CONASUR est une structure publique à vocation sociale et humanitaire, regroupant des représentants de 22 départements ministériels, les Gouverneurs de régions, les ONG représentées par le Secrétaire Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SP/SPONG) et la Croix-Rouge. La présidence du Conseil est assurée par le Ministre chargé de l'Action Sociale et la vice-présidence par le Ministre chargé de l'Administration du Territoire.

Conformément à l'article 10 du décret portant attributions, organisation et fonctionnement, le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation est l'instance de coordination et d'orientation dans le domaine de la prévention des catastrophes, de la gestion des secours d'urgence et de la réhabilitation. A ce titre, il est chargé, (1) d'assurer le plaidoyer, la mobilisation

et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion de secours d'urgence et de réhabilitation, (2) d'assurer la coordination des actions humanitaires, (3) d'adopter les plans et stratégies d'intervention, (4) de veiller à l'intégration des risques de catastrophes dans les plans et programmes de développement et d'approuver les programmes d'activités et les budgets d'approuver les rapports annuels d'exécution.

Le CONASUR est représenté sur l'ensemble du territoire national par des démembrements au niveau des Régions par le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR), des Provinces (COPROSUR), des départements (CODESUR). Au niveau village, il s'appuie sur les Comités villageois de Développement (CVD). Chacun de ces démembrements a comme responsabilité dans le ressort administratif correspondant, (i) l'organisation de la collecte et l'analyse de données sur les catastrophes, (ii) l'organisation des activités d'éducation, de sensibilisation pour la prévention et la gestion des catastrophes et enfin (iii) l'alerte en cas de catastrophe.

Dans les 24 heures suivant la survenue d'une situation d'urgence, le CONASUR, le CORESUR, le COPROSUR ou le CODESUR suivant l'ampleur de la situation doit organiser une rencontre pour partager l'information et convenir des approches et des stratégies ainsi que des actions immédiates à entreprendre. Le CONASUR ou le CORESUR veille à la coordination de toutes les activités prévues en complétant si nécessaire les mesures de préparation et d'activation des plans de Contingence.

Le CONASUR est doté d'un Secrétariat Permanent (SP/CONSUR), chargé globalement de la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil. Il est chargé de la coordination et l'exécution les différentes activités de gestion de crise que sont la conception technique, la mise en œuvre, le suivi, la supervision et l'évaluation des actions programmées. Il est également chargé de la coordination des actions des structures techniques des ministères en charge de la gestion des urgences, regroupées au sein des groupes sectoriels.

Le SP CONASUR est organisé en cinq (05) départements que sont (1) le département chargé des Etudes et de la Planification (DEP), le département chargé de la prévention des catastrophes (DPC), (3) le département chargé de l'assistance humanitaire et de la réhabilitation (DAHR), (4) le département chargé de la coopération et du partenariat (DCP) et (5) le département chargé

de l'administration et des finances (DAF). Chaque département est organisé à son tour en plusieurs services avec des missions spécifiques.

3.2 Les autres structures gouvernementales

3.2.1 Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité alimentaire (SONAGESS)

Créée en juin 1994, la SONAGESS est une société d'Etat qui a pour mission la gestion du Stock National de Sécurité (SNS) et du stock d'intervention (SI) ainsi que la gestion de l'information sur les marchés des produits agricoles. En outre, elle contribue à assurer la disponibilité des produits agricoles dans les zones déficitaires et/ou en rupture d'approvisionnements par la mise en place d'un mécanisme de vente ciblée. La SONAGESS assure également le suivi des activités financées par l'Etat et les partenaires techniques et financiers dans les domaines du stockage et de la conservation des céréales.

3.2.2 Fonds National de Solidarité et de Résilience Sociale (FNS-RS)

Le Fonds national de solidarité et de résilience sociale (FNS-RS) est une structure à caractère social et humanitaire placée sous la tutelle technique du ministère en charge de l'action sociale et sous la tutelle financière du ministère en charge des finances. Issu de la Caisse de solidarité révolutionnaire créée en 1983, ce fonds a d'abord été érigé en Fonds national de solidarité (FNS) par le Décret N° 2008-715/PRES/PM/MEF/MASSN puis en Fonds national de solidarité et de résilience sociale (FNS-RS) avec l'adoption du Décret N° 2022-732/PRES-TRANS/PM/MEFP/MSAHRNGF du 05 septembre 2022.

Le FNS-RS a pour mission de contribuer à la prise en charge des personnes, des groupes défavorisés et/ou en difficulté ainsi que des victimes de catastrophes naturelles et de crises humanitaires. Ses axes d'intervention sont ainsi qu'il suit :

- l'assistance courante aux personnes et groupes vulnérables et défavorisés, marginalisés et en détresse à travers des appuis alimentaires, scolaires, matériels spécifiques pour handicapés, etc. ;
- l'appui aux initiatives des personnes et groupes vulnérables et défavorisés en matière de promotion socio-économique à travers des subventions et l'appui pour l'accès aux crédits ;

- l'appui à la réalisation de programmes de réhabilitation consécutifs aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires.

3.2.3 La Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Humanitaire

Créée en 2022 à travers le décret N°2023-0173/PES-TRANS/PM/MSAHRNGF du 03 mars 2023, la Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (DGSAH) assure la promotion de la solidarité et de l'organisation des actions de l'assistance humanitaire, de relèvement et de résilience au sein du ministère en charge de l'action.

En matière de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires, la DGSAH est chargée :

- de contribuer à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ;
- de contribuer à la mise en œuvre de mécanismes de prévention des conflits communautaires ;
- de coordonner la prise en charge intégrée des personnes déplacées internes et autres personnes affectées par le terrorisme et les conflits communautaires ;
- de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans et stratégies en matière d'assistance humanitaire, de relèvement et de résilience ;
- d'élaborer et d'assurer le suivi des stratégies d'accueil et de réinstallation des personnes déplacées victimes de catastrophes ou crises humanitaires ;
- de contribuer à la prise en charge psychosociale des victimes et personnes affectées par les catastrophes et crises humanitaires ;
- d'organiser la conduite des opérations d'assistance humanitaire.

3.2.4 Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)

La Direction Générale de la Protection Civile est une mutation, depuis 1992, de la Direction Générale de la Sécurité Civile qui fut créée en 1978 au sortir de la catastrophe consécutive au grave incendie du dépôt de la gare ferroviaire de Ouagadougou en 1976.

La DGPC est une structure technique du MATDS pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes, de concert avec la BNSP et est chargée de:

- La formulation et la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Civile ;
- La conception et la mise en œuvre des plans de prévention des risques et des plans d'organisation des secours ;
- La direction et la coordination des opérations de secours en cas de calamités, de catastrophes et de crises majeures ;
- La conception et la mise en place des politiques de prévention en matière de protection civile ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation contre les différents risques ;
- L'information, la sensibilisation et la formation des populations en matière de protection civile ;
- L'appui à la mise en œuvre de la protection civile par les collectivités territoriales ;
- La gestion des questions afférentes aux migrations.
- la gestion des mouvements des populations en situation d'urgence en relation avec les ministères concernés ;
- Le contrôle des normes de sécurité dans les constructions.
- la gestion des risques et catastrophes par la prévention, la prévision et l'intervention en relation avec les ministères concernés ;

3.2.5 Agence Nationale de la Météorologie (ANAM)

L'ANAM est une institution administrative indépendante, dotée de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière.

L'ANAM a pour mission la régulation, la réglementation, la planification, le contrôle et la mise en œuvre de la politique météorologique et climatique sur l'ensemble du territoire national, conformément aux dispositions de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et à celles législatives et réglementaires nationales régissant les activités du secteur de la météorologie. L'ANAM joue un rôle central dans le dispositif de prévision et d'alerte précoce à travers l'observation, le traitement, la production, la gestion et la diffusion des données et produits météorologiques, hydrologiques et climatiques.

3.2.6 Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF)

La Commission nationale pour les réfugiés (CONAREF) est l'organe national chargé de la gestion de toutes questions relatives aux réfugiés. Elle est placée sous la tutelle administrative

du Ministère en charge des affaires étrangères. La Commission nationale pour les réfugiés a pour attributions :

- d'assurer la protection juridique et administrative des réfugiés sur l'ensemble du territoire national ;
- de veiller à l'application, au Burkina Faso, des conventions internationales et régionales relatives au statut de réfugié ;
- de se prononcer sur la perte du statut de réfugié;
- de décider de toute mesure d'expulsion ou d'extradition concernant un réfugié ou un requérant d'asile ;
- de prendre les décisions sur toute situation urgente relative aux réfugiés ou aux requérants d'asile au Burkina Faso ;
- d'examiner les demandes de réinstallation au Burkina Faso et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accueil des réfugiés ou des requérants d'asile;
- de sensibiliser l'opinion tant nationale qu'internationale sur les droits et devoirs des réfugiés et requérants d'asile au Burkina Faso ;
- de veiller, le cas échéant, à l'intégration locale des réfugiés, ainsi qu'à leur rapatriement ou leur réinstallation dans des pays tiers.

3.2.7 Le Centre des Opération de réponse aux urgences sanitaires (CORUS)

Le Centre des Opérations de Réponse aux Urgences Sanitaires est une direction technique de l'Institut National de Santé Publique (INSP) créée par décret n°2018-0621/PRES/PM/MINEFID/MS/MESRSI du 18 juin 2018. Les principales missions assignées au CORUS sont :

- assurer la veille sanitaire pour détecter à temps les risques sanitaires et alerter en retour les autorités de santé pour une réponse précoce idoine ;
- organiser la collecte, l'analyse et l'interprétation des données relatives à la gestion des urgences de santé publique ;
- assurer la production et la diffusion de l'information relatives à la gestion des urgences de santé publique ;

- assurer la prise rapide de décisions opérationnelle et spécifique pour la gestion des événements de santé publique, en utilisant les meilleurs éléments disponibles : informations, politique, conseils techniques et plans ;
- coordonner les opérations de terrain ;
- assurer la liaison entre les acteurs de la réponse d'urgence, le comité de coordination de la mise en œuvre du RSI (2005), les équipes d'intervention rapide à tous les niveaux du système de santé et les partenaires ;
- assurer une communication et une coordination efficaces avec les partenaires de l'intervention pour favoriser la sensibilisation du public, les actions de proximité et la mobilisation sociale ;
- assurer la communication du risque ;
- assurer la mobilisation et le déploiement rapide des ressources (humaines, matérielles, financières) pour la gestion efficace des urgences de santé publique ;
- assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des différents plans entrant dans le cadre de la gestion du CORUS.

3.2.8 Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (Régions et Communes) disposent de nombreuses compétences en matière de prévention et de gestion des catastrophes soit au titre du CGCT soit au titre des lois sectorielles. Au titre du Code général des collectivités territoriales (CGCT), trois grandes compétences sont reconnues aux collectivités territoriales en la matière :

- l'organisation et la gestion des secours au profit des groupes vulnérables et des sinistrés ;
- l'organisation de la protection civile et de la lutte contre l'incendie ; à ce titre, elles peuvent créer et gérer des unités de sapeurs-pompiers;
- la lutte contre les autres calamités.

3.3 Les Partenaires techniques et financiers

3.3.1 Croix-Rouge du Burkina Faso

La Croix-Rouge (CR) burkinabè est l'auxiliaire des pouvoirs publics. La Croix-Rouge burkinabè intervient dans la préparation et la réponse aux catastrophes, la santé communautaire, la sécurité alimentaire, et la promotion des valeurs humanitaires. Membre du mouvement de la

Croix-Rouge, elle a ses propres plans de contingence et intervient dans les situations d'urgence avec le soutien du Comité International de Croissant Rouge (CICR), la Fédération Internationale de la Croix-Rouge, les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge).

3.3.2 Le Groupe de Coordination Humanitaire

Le Groupe de Coordination Humanitaire (Equipe Humanitaire Pays ou HCT, le Groupe de Coordination Inter-Cluster (ICCG), bailleurs bilatéraux, ONG, Mouvement de la Croix-Rouge) a pour missions de :

- offrir un cadre de concertation sur les questions humanitaires ;
- collecter et partager les informations sur la situation humanitaire nationale ;
- produire des analyses globales ou sectorielles sur la situation humanitaire nationale ;
- faire des recommandations pour l'amélioration de la situation des personnes vulnérables ;
- élaborer des plans de préparation/plans de contingence dans les secteurs pertinents ;
- faciliter la mobilisation des ressources pour la réponse humanitaire ;
- organiser et coordonner des actions de plaidoyer pour accroître la conscience sur les problèmes humanitaires spécifiques ;
- fournir une orientation aux acteurs humanitaires sur des questions telles que les rapports avec le gouvernement, les politiques et les stratégies en matière d'action humanitaire, la réforme humanitaire, les directives du comité permanent inter agence ;
- apporter un appui au Comité national de Gestion de crise dès le déclenchement des opérations d'urgence (évaluation initiale rapide des besoins humanitaires).

IV. PRINCIPES DE REPONSE, OBJECTIFS DU PLAN ET MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

4.1 Principes de réponse

Le dispositif de gestion du plan de contingence suivra les principes ci-après :

- ❖ **Principe de coordination** : le principe selon lequel les mesures, moyens et interventions nécessaires pour faire face à un risque, à une catastrophe ou une crise humanitaire sont

mis en œuvre de manière coordonnée par les différents acteurs afin d'en optimiser l'efficacité et d'obtenir des résultats durables.

- ❖ **Principe d'équité** : le principe selon lequel les différentes catégories de population susceptibles d'être affectées par des risques, des crises humanitaires ou catastrophes doivent être traitées selon leurs besoins légitimes dans le cadre des opérations d'information et d'évacuation préventive, des secours d'urgence, d'assistance humanitaire, de déplacements et de réinstallation ainsi que de rétablissement. Le principe d'équité implique la nécessité de prendre en compte de manière prioritaire les besoins des communautés les plus exposées aux risques ainsi que les zones à hauts risques aux fins de réduction des vulnérabilités et de mitigation des risques.
- ❖ **Principe d'information et de participation** : le principe selon lequel les populations concernées par un risque, une crise humanitaire ou une catastrophe sont dûment informées par les autorités publiques et participent de manière effective au processus de prise de décision les concernant.
- ❖ **Principe de bonne gouvernance** : le principe selon lequel l'exercice de l'autorité en matière de prévention et de gestion des risques et catastrophes doit créer les conditions permettant aux citoyens, à travers les mécanismes, processus et institutions appropriés, d'exprimer leurs intérêts, d'exercer leurs droits, d'assumer leurs obligations et de régler leurs différends éventuels.
- ❖ **Principe genre** : le principe selon lequel l'intérêt et les contributions des femmes et des groupes vulnérables dans la société doivent être pris en compte dans la prévention et la gestion des risques et catastrophes et, plus particulièrement dans la formulation de la politique, la planification, la prévention, l'organisation des opérations de secours, le développement des capacités ainsi que la reconstruction.
- ❖ **Principe de non-discrimination** : le principe selon lequel les mesures et actions entreprises par les pouvoirs publics dans le cadre de la prévention et la gestion des risques et catastrophes sont conduites sans considération de race, de sexe, de religion, d'appartenance politique ou de toute autre raison. Il implique l'impartialité et la neutralité dans la mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion des risques et catastrophes.

- ❖ **Principe de non politisation** : le principe selon lequel les mesures et les actions entreprises par les autorités nationales dans le cadre de la prévention et la gestion des risques et catastrophes ne doivent pas être utilisées à des fins politiques. Ces mesures et actions sont entreprises dans le cadre du devoir régalien de l'Etat d'assurer la protection des populations en toute circonstance et particulièrement dans les situations de risques et de catastrophes.
- ❖ **Principe de responsabilité** : le principe selon lequel les autorités locales chargées de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes rendent régulièrement compte de leur gestion aux bénéficiaires et aux acteurs intervenant dans la prévention et la gestion des crises et catastrophes.
- ❖ **Principe de solidarité** : le principe selon lequel l'ensemble des membres de la communauté régionale doit contribuer de manière équitable aux efforts de prévention, de préparation, d'organisation des secours d'urgence et de rétablissement en cas de risques ou catastrophe.
- ❖ **Principe de subsidiarité** : il appartient d'abord aux communautés de base de garantir les besoins sociaux de leurs membres. L'Etat se doit d'intervenir lorsque l'initiative locale n'a pas réussi à satisfaire totalement ou partiellement lesdits besoins.
- ❖ **Principe de précaution** : le principe selon lequel l'absence de certitude scientifique, compte tenu de l'insuffisance des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir des risques de catastrophes graves.
- ❖ **Principe de ne pas nuire (Do no harm)** : c'est le principe selon lequel, il faut éviter d'exposer les personnes à des risques supplémentaires en raison de son action. C'est prendre du recul par rapport à une intervention pour regarder plus largement le contexte et mitiger les effets négatifs potentiels sur le tissu social, l'économie et l'environnement.
- ❖ **Principe de redevabilité** : c'est un principe par lequel on peut demander des comptes aux Etats et autres acteurs responsables sur leurs actions, leur inaction et leurs décisions qui affectent la jouissance des droits humains. Il est un moyen pour permettre aux Etats et autres acteurs d'assumer leurs responsabilités envers les populations affectées par

une catastrophe mais également comme le recours qu'ont ces populations pour rendre redevables les Etats et autres acteurs de leurs décisions, actions et impacts.

- ❖ Principe du respect des Standards minimums : encore appelé normes sphères, les standards minimums précisent les niveaux qualitatifs et quantitatifs minimums à atteindre dans une réponse humanitaire

❖ Les principes humanitaires

Humanité : Il faut alléger les souffrances humaines où qu'elles soient. L'objectif de l'action humanitaire est de protéger la vie et la santé et de garantir le respect des êtres humains.

Neutralité : Les acteurs humanitaires ne doivent pas prendre parti pendant les hostilités ou se lancer dans des polémiques de nature politique, raciale, religieuse ou idéologique.

Impartialité : L'action humanitaire doit être menée uniquement sur la base des besoins, en donnant la priorité aux situations de détresse les plus urgentes sans faire de distinction entre nationalités, races, genres, religions, croyances, classes ou opinions politiques.

Indépendance : L'action humanitaire doit être indépendante de toute visée politique, économique, militaire ou autre dans les zones où elle est mise en œuvre.

4.2 Objectifs du plan

L'objectif général du plan est de mettre en place des mesures de préparation et établir des modes d'actions appropriées pour faire face aux catastrophes et crises humanitaires susceptibles de perturber le pays ou les régions.

De manière spécifique le plan vise à :

- prévenir les situations de catastrophes et de crises humanitaires
- assurer l'accès des sinistrés et des communautés hôtes à l'eau et à l'assainissement en tenant compte des besoins spécifiques liés au genre et à l'inclusion ;
- réduire les risques d'apparition et de propagation des maladies à transmission vectorielles dans les zones touchées ;
- assurer le droit à l'éducation basé sur les normes fondamentales de l'Education en situation d'urgence ;

- fournir des abris aux personnes déplacées sans abris ;
- appuyer les sectoriels en moyen logistiques pour les opérations de secours en situation d'urgence ;
- renforcer la prévention et la prise en charge précoce de la malnutrition aigüe en situation d'urgence ;
- fournir des prévisions météo et hydrologique ;
- assurer la protection contre les pratiques discriminatoires, l'exploitation, la violence et les abus à l'encontre des groupes les plus vulnérables ;
- réduire la mortalité, la morbidité et les incapacités évitables suite aux catastrophes et crises humanitaires ;
- assurer les premiers secours et le sauvetage des victimes selon les besoins ;
- assurer l'accès à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence des personnes victimes et des communautés hôtes affectées par les catastrophes et crise humanitaires;
- assurer une meilleure fonctionnalité des canaux de communication de façon adaptée et accessible;
- assurer l'installation et le relogement des victimes de catastrophes dans des sites d'accueil ;
- renforcer les capacités de tous les acteurs ;

4.3 Les mesures de réponse

4.3.1 Les actions de préparation par risque majeur

Les actions de préparation par risque majeur sont présentées à travers le tableau 17 ci-après :

Tableau 18 : actions de préparation face aux risques majeurs

N°	Actions	Indicateurs	Cibles
	Composante Surveillance des risques		
1	Mise en place des comités locaux départementaux et d'arrondissements en vue d'impliquer les citoyens dans la surveillance des risques d'attaques terroristes	Nombre de comités mis en place	369
2	Sensibilisation sur les démarches de dénonciation des risques d'attaques terroristes	Nombre de séances de sensibilisation tenues	351
3	Publication périodiquement (par mois) des données sur les incidents de déplacements	Nombre de publications	36
4	Réalisation de cartographies des zones inondables dans les communes	Nombre de cartographies de zones inondables	351
5	Mise en place des dispositions constructives dans les zones exposées aux inondations	Nombre de textes pris	1
6	Nettoyage des passages d'eau (caniveaux, canaux d'évacuation d'eaux pluviales etc) dans les villes exposées aux risques d'inondations	Nombre d'opérations de nettoyage organisées dans les zones à risque d'inondation	90
7	Renforcement du dispositif de suivi du remplissage des barrages (observation des crues)	Nombre de barrages suivis	100
8	Renforcement du dispositif de suivi et de maintenance des ouvrages hydrauliques (digues et barrages)	Nombre de digues de barrages renforcées	100
9	Renforcement du mécanisme de production et diffusion des informations/alertes météorologiques et hydrométriques	Nombre de productions et diffusion des alertes	144
10	Installation des stations hydrométriques	Nombre de stations	100
11	Installation des stations pluviométriques	Nombre de stations	351
12	Renforcement des procédures d'alertes des populations sur les risques d'inondation (Affichage, Messages téléphoniques, Interdiction de la circulation, déviations) dans les régions	Nombre de régions ayant des procédures d'alerte	13

13	Réaliser des films sur l'adaptation aux changements climatiques	Nombre de films réalisés	2
14	Conduite auprès des populations des études sociologiques et anthropologiques sur la culture du risque afin d'étudier et d'évaluer la mémoire que les populations ont des événements passés ainsi que leur degré de conscience des risques d'inondation	Nombre d'études	1
15	Renforcement du système de surveillance des maladies infectieuses	Nombre de systèmes renforcés	1
16	Traitement et diffusion des alertes compréhensibles aux populations sur les risques de catastrophes	Nombre d'alertes diffusées	1 400
17	Tenue des rencontres des cadres de concertation annuelle	Nombre de rencontres tenues	3
18	Réalisation des points de presse sur les risques de catastrophes	Nombre de points de presse réalisé	12
19	Mise en place d'une base de données sur les risques de catastrophes	Nombre de base de données	1
20	Renforcement du système de surveillance du paludisme	Nombre de système renforcé	1
21	Renforcement des structures d'alerte en équipement de prévision de vents et orages (ANAM, CONASUR)	Nombre de structures renforcées	2
22	Renforcement des structures d'alerte (Observatoire national, ST-REVIÉ, ONAPREGECC)	Nombre de structures renforcées	3
23	Evaluation et suivi des problèmes nutritionnels dans les régions (insécurité alimentaire, carences en micronutriments)	Nombre d'évaluation des problèmes nutritionnels	13
24	Renforcement des structures de contrôle des normes de construction en équipement (Direction Générale de la Protection Civile, Directions des infrastructures)	Nombre de structures renforcées	2
25	Faire le suivi des frontières sur l'afflux des demandeurs d'asile	Nombres de régions ayant un dispositif de suivi frontalier	9
	Composante Evaluations des besoins/gestion de l'information/gestion de la réponse		

1	Pré positionnement des aides humanitaires (kits d'Articles ménagers essentiels) dans les régions au profit de 150 000 ménages PDI et communautés hôtes	Nombre de kits	150 000
2	Pré positionnement pour deux semaines des aides humanitaires (vivres) dans les régions au profit de 1000000 de PDI et communautés hôtes	Nombre de tonnes de céréales	2 800
		Nombre de tonnes de légumineuse	700
		Nombre de tonnes d'huile	175
		Nombre de tonnes de sucre	70
		Nombre de tonnes de sel	35
3	Pré positionnement pour deux semaines des aides humanitaires (abris d'urgence) dans les régions au profit de 150 000 ménages PDI et communautés hôtes	Nombre d'abris d'urgence	150 000
4	Pré positionnement des aides humanitaires (Kits sanitaires) dans les régions au profit de 20000 PDI et communautés hôtes	Nombre de kits sanitaires pré positionnés	20 000
5	Identification des sites d'accueil temporaires dans les provinces et les communes	Nombre de sites identifiés	369
6	Développement d'une plateforme intégrée pour la diffusion des informations et les données sur les catastrophes	Nombre de sites	1
7	Réalisation de reportages dans les régions sur la situation sécuritaire	Nombre de reportages	39
8	Sensibilisation des populations sur la réduction des risques de catastrophes et crises humanitaires dans les régions, provinces et communes	Nombre de séances de sensibilisation	369
9	Sensibilisation sur la paix et la solidarité dans les régions, provinces et communes	Nombre de séances de sensibilisation	369
10	Organisation dans les 13 régions des émissions radio sur le déplacement interne des populations	Nombre d'émissions radio organisées	39

11	Pré-positionnement des équipements et des intrants médicaux dans les régions au profit des formations sanitaires	Nombre de Kits d'Urgence	200
		Nombre de lits d'hospitalisation	200
12	Diffusion des messages téléphoniques sur les conseils de protection contre les maladies infectieuses	Nombre de messages diffusés	1 400
13	Mise en place d'un numéro vert pour les plaintes et suggestions en matière de réduction des risques de catastrophes	Nombre de numéro vert mis en place	1
14	Conduite auprès des populations des études sociologiques et anthropologiques sur la culture du risque afin d'étudier et d'évaluer la mémoire que les populations ont des événements passés ainsi que leur degré de conscience des risques d'épidémies	Nombre d'étude	1
16	Pré positionnement des intrants nutritionnels (constitution de stocks de sécurité) au niveau régional	Nombre de régions disposant de stock de sécurité	13
17	Réalisation dans les régions des campagnes de sensibilisation sur les risques de transmission du paludisme et de la Dengue	Nombre de campagnes de sensibilisation	13
18	Diffusion des messages téléphoniques sur les conseils de protection contre le paludisme et dengue	Nombre de messages diffusés	200
19	Pulvérisation annuelle des gîtes larvaires des moustiques	Nombre de campagnes de pulvérisation	3
20	Réalisation dans les 13 régions des campagnes de sensibilisation pour la prise en compte des effets du vent extrême dans les constructions des habitats et infrastructures	Nombre de campagnes de sensibilisation	13
21	Réalisation dans les régions des campagnes de sensibilisation sur la paix et la cohabitation pacifique	Nombre de campagne de sensibilisation	13
22	Diffusion des messages téléphoniques sur la paix et la cohabitation pacifique	Nombre de messages diffusés	200

23	Conduite auprès des populations des études sociologiques et anthropologiques sur la culture du risque afin d'étudier et d'évaluer la mémoire que les populations ont des événements passés ainsi que leur degré de conscience des risques de conflits	Nombre d'études	1
24	Réalisation dans les régions des campagnes de sensibilisation sur la malnutrition	Nombre de campagnes	13
26	Conduite auprès des populations des études sociologiques et anthropologiques sur la culture du risque afin d'étudier et d'évaluer la mémoire que les populations ont des événements passés ainsi que leur degré de conscience des risques de malnutrition	Nombre d'études	1
27	Réalisation dans les régions des campagnes de sensibilisation sur les risques d'incendies	Nombre de campagnes	13
28	Diffusion des messages téléphoniques sur les bonnes pratiques pour éviter les risques d'incendies	Nombre de messages diffusés	200
29	Organisation dans les régions des émissions radio sur l'afflux massif des demandeurs d'asile	Nombre d'émissions	13
	Composante Renforcement de la capacité opérationnelle, fourniture des secours et protection		
1	Mise en place d'un réseau d'acteurs pour la mobilisation des ressources matériel et financières	Nombre de réseau mis en place	1
2	Dotation des démembrements du CONASUR au niveau régional et provincial en moyens logistiques (motos, camions, véhicules)	Nombre de motos	58
		Nombre de camions de 20 tonnes,	13
		Nombre de Véhicules	13
3	Formation des démembrements du CONASUR en gestion des secours d'urgence	Nombre de formation	58

4	Sensibilisation des populations sur la solidarité envers les personnes sinistrées	Nombre de séances de sensibilisation	300
5	Formation des acteurs sur les droits humains, civils et politiques des déplacés internes dans les régions	Nombre de séances de formation	45
6	Formation des acteurs dans les régions, et provinces sur la collecte des données et le profilage des personnes déplacées	Nombre de séances de formation tenues	45
7	Tenue des ateliers de formation des intervenants dans les régions sur les principes directeurs relatifs au déplacement interne et d'autres normes régionales et internationales dans les situations d'urgence	Nombre de séances de formation tenue	39
8	Tenue de campagnes de vaccination	Nombre de campagnes tenues	3
9	Formations des professionnels de santé sur le diagnostic précoce et prendre en charge correctement les maladies épidémiques	Nombre de séances de formations	3
10	Renforcement des capacités des services de l'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les régions	Nombre de services renforcés	13
11	Formation des personnels des structures d'alerte sur les prévisions de vents et orages (ANAM, CONASUR)	Nombre de séances de formation	2
12	Formation des personnes ressources sur la médiation des conflits dans les régions	Nombre de séances de formation	13
13	Renforcement des capacités des personnels de santé sur le diagnostic et la prise en charge de cas de malnutrition dans les régions et provinces	Nombre de sessions de formation	13
14	Renforcement des capacités opérationnelles de la DGPC en moyens logistique (Véhicules spécialisées) pour les opérations lors des incendies	Nombre de véhicules spécialisés	4
15	Sensibilisation dans les régions des acteurs sur les droits humains, civils et politiques des demandeurs d'asile	Nombre séances de sensibilisation	13
16	Renforcement des capacités des acteurs dans les régions sur la collecte des données et le profilage des personnes demandeur d'asile	Nombre de sessions de formations	13
	Composante Coordination et gestion		

1	Création d'une plateforme pour la capitalisation des interventions	Nombre de plateforme	1
2	Création d'une plateforme nationale de diffusion des alertes	Nombre de plateforme	1
4	Tenue des sessions du CONASUR	Nombre de sessions tenues	6
5	Tenue des rencontres annuelles de bilan de la gestion de la situation sécuritaires	Nombre de rencontres tenues	3
6	Création d'un numéro vert afin de recueillir les attentes et les idées des populations et des acteurs afin de les intégrer au mieux dans la prévention et la gestion catastrophes et crises humanitaires	Nombre de numéro vert	1
7	Tenue de rencontres de promotion de bonnes pratiques de gestion de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires au niveau régional	Nombre de rencontres tenues	13
8	Tenue des sessions annuelles des démembrément du CONASUR (CODESUR, COPROSUR et des CORESUR)	Nombre de sessions tenues	174
9	Tenues des rencontres annuelles des cadres de concertation	Nombre de rencontres tenue	3
10	Mise en place d'une base de données	Nombre de base de données mis en place	1
11	Création du centre de veille et de coordination	Nombre de centre	1
12	Promotion des bonnes pratiques de prévention et de gestion d'afflux massif de demandeurs d'asile dans les régions frontalières	Nombre de bonnes pratiques	9

4.3.2 Planification des actions de réponse

La planification d'actions de réponse aux risques majeurs est présentée à travers le tableau 18 ci-après :

Tableau 19 : actions de réponse en cas de survenue de catastrophes et crise humanitaire

Secteurs et Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles
Secteur Sécurité alimentaire et Moyen d'existence			
Assurer l'accès à la sécurité alimentaire des PDI, des sinistrés et des communautés hôtes affectées par les catastrophes et crise humanitaires	Acquérir des produits alimentaires (huile, céréales, légumineuses, sel, sucre) pour trois mois au profit de 1000000 de PDI, sinistrés et communautés d'accueil	Nombre de tonnes d'huile	2 250
		Nombre de tonnes de légumineuses	9 000
		Nombre de tonnes de céréales	36 000
		Nombre de tonnes de sucre	900
		Nombre de tonnes de sel	450
	Soutenir 40000 PDI, sinistrés et communautés d'accueil en intrants (Semences, engrais) pour le jardinage	Nombre de bénéficiaires	40 000
	Soutenir 40000 PDI et sinistrés en matériel de jardinage	Nombre de bénéficiaires	40 000
	Soutenir 3000 personnes vulnérables et autres victimes de catastrophes et crises humanitaires en produits alimentaires ((huile, céréales, légumineuses, sel, sucre)	Nombre de tonnes d'huile	7
		Nombre de tonnes de légumineuses	27
		Nombre de tonnes de céréales	108
		Nombre de tonnes de sucre	3

		Nombre de tonnes de sel	1
Secteur Santé			
Réduire les risques d'apparition et de propagation des maladies à transmission vectorielles dans les zones touchées ;	Déployer des équipes de santé mobile sur les sites d'accueil des PDI et des sinistrés	Nombre d'équipes de santé mobile déployées	300
	Doter les équipes de santé mobile sur les sites d'accueil des PDI et des sinistrés en médicaments, vaccins et matériel sanitaire	Nombre d'équipes de santé mobile dotées	300
	Mettre en place des postes de santé avancée dans les sites d'accueil des PDI et des sinistrés	Nombre de postes de santé	300
	Assurer la prise en charge des maladies de l'enfance au niveau communautaire	Nombre d'enfants pris en charge par les agents de santé communautaire	1 000 000
	Installer des tentes sanitaires dans les sites d'accueil des PDI et des sinistrés	Nombre de tentes sanitaires installés	300
	Prendre en charge des individus souffrant de malnutrition sévère avec des complications médicales	Nombre d'individus pris en charge	1 000
	Déployer des équipes de santé mobile sur les sites d'accueil des demandeurs d'asiles	Nombre d'équipes de santé mobile déployées	2
	Doter les équipes de santé mobile sur les sites d'accueil des demandeurs d'asile en médicaments, vaccins et matériel sanitaire	Nombre d'équipes de santé mobile dotées	2
Secteur Abris / Articles Ménagers Essentiels (AME)			

Fournir des abris temporaires aux personnes déplacées sans abris ;	Acquérir 150000 abris d'urgence au profit des ménages de PDI, sinistrés et communautés hôtes	Nombre d'abris	150 000
	Doter 230000 PDI nécessiteuses et communautés hôtes en effets d'habillement (vêtements hommes, femmes, enfants)	Nombre de ballots de vêtements	2 300
	Acquérir des kits AME au profit de 150000 ménages de PDI, de sinistrés et communautés hôtes	Nombre de kits	150 000
	Doter 150 ménages de demandeurs d'asile en tentes	Nombre de tentes	150
	Doter 1000 demandeurs d'asile nécessiteux en effets d'habillement (vêtements hommes, femmes, enfants)	Nombre de ballots vêtements	100
	Doter 150 ménages des demandeurs d'asile en kits AME (assiettes, marmites, casseroles, couteaux, bassines, seaux, bidons, gobelets, etc)	Nombre de kits	150
Secteur Protection			
Assurer la protection contre les pratiques discriminatoires, l'exploitation, la violence et les abus à l'encontre des groupes les plus vulnérables	Enregistrer les PDI et les sinistrés (liste nominative : nom, prénom, âge, sexe, filiation, situation matrimoniale...)	Nombre de PDI et sinistrés enregistrés	2 500 000
	Prendre en charge les PDI et les sinistrés victimes d'exploitation, de violence et d'abus	Nombre de PDI et sinistrés prise en charge	300
	Soutenir les PDI et des sinistrés et des membres des communautés hôtes pour l'établissement de leurs documents d'état civil (actes de naissance, carte nationale d'identité)	Nombre de personnes soutenues	200 000

	Enregistrer les sinistrés (liste nominative : nom, prénom, âge, sexe, filiation, situation matrimoniale...)	Nombre de sinistrés enregistrés	6 000
	Soutenir les sinistrés pour l'établissement de leurs documents d'état civil (actes de naissance, carte nationale d'identité)	Nombre de sinistrés soutenus	1 000
	Enregistrer les demandeurs d'asile (liste nominative : nom, prénom, âge, sexe, filiation, situation matrimoniale...)	Nombre de demandeurs d'asile enregistrés	1 000
	Prendre en charge les demandeurs d'asile victimes d'exploitation, de violence et d'abus	Nombre de PDI et sinistrés prise en charge	60
	Soutenir les demandeurs d'asile dans l'établissement de leurs documents requis pour leur séjours	Nombre de personnes soutenues	1 000
	Doter 1000000 de femmes et filles en kits de dignité	Nombre de kits de dignité	1 000 000
Secteur Eau hygiène et assainissement			
Assurer l'accès des sinistrés et des communautés hôtes à l'eau et à l'assainissement en tenant compte des besoins spécifiques liés au genre	Distribution d'eau potable (water trading,) à 2 000 000 de PDI et de sinistrés dans les sites pendant 72 heures	Quantité d'eau en litre	90 000 000
	Réaliser des forages	Nombre de forages	130
	Sensibilisation sur les thématiques d'intérêt (maladie hydrique, l'hygiène et l'assainissement),	Nombre de sensibilisation	390
	Prendre en charge les personnes décédées	Nombre de décès	200
Secteur Nutrition			

Renforcer la prise en charge précoce de la malnutrition aigüe par les structures de routine	Distribuer aux enfants malnutris sévère des produits alimentaires pour enfants (biscuits énergétiques, bouillies infantiles)	Nombre d'enfants	200 000
	Distribuer des aliments riches en fer, en vitamines aux femmes enceintes et allaitantes	Nombre de femmes enceintes	200 000
	Traiter la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de 5 ans	Nombre d'enfants traités	20 000
	Distribuer des aliments nutritifs aux enfants de 6 à 23 mois s enfants (, farine enrichie, huile, sucre)	Nombre d'enfants	6 000
	Distribution de compléments en micronutriments (vitamines pour les enfants, fer pour les femmes enceintes)	Nombre de bénéficiaires	4 800
Secteur Education			
Assurer le droit à l'éducation basé sur les normes fondamentales de l'Education en situation d'urgence ;	Mettre en place des espaces amis enfants dans les sites d'accueil temporaire	Nombre d'espaces mis en place	300
	Installer des tentes-écoles	Nombre de tentes installées	300
	Soutenir en Matériel et fournitures didactiques les élèves déplacés internes	Nombre d'élèves soutenus	1 000
	Soutenir en Matériel et fournitures didactiques les élèves sinistrés	Nombre d'élèves soutenus	500
	Apporter la cantine aux élèves du post primaire et du secondaire	Nombre d'établissement bénéficiaires	200

Secteur Aménagement de sites			
Assurer l'installation et le relogement des victimes	*Identifier des espaces d'installation des sites d'accueil temporaire	Nombre d'espaces	300
Secteur Premier secours/Sauvetage			
Réduire la mortalité, la morbidité et les incapacités évitables suite aux catastrophes et crises humanitaires ;	Prendre en charge les blessés	Nombre de blessés pris en charge	6 000
	Evacuer les blessés graves	Nombre de blessés évacués	300
	Mener des opérations d'extinction des incendies	Nombre d'opérations menées	200
Secteur Télécommunication			
Assurer une meilleure communication téléphonique et électronique	Rétablir les réseaux téléphoniques dans les zones touchées	Nombre de zones	5
Secteur Prévisions météo et hydrologiques			
Fournir des prévisions météo et hydrologique	Diffuser des informations météo et hydrologiques	Nombre de messages diffusés	1100
Secteur Logistique transport			
Appuyer les sectoriels en moyen logistiques pour les opérations de secours en situation d'urgence ;	Dotation des démembrements du CONASUR en carburant	Nombre de dotation	36

Secteur Coordination/Gestion des centres d'accueil et sécurité des populations et des acteurs			
Renforcer les capacités opérationnelles de tous les acteurs ;	Dotation en tablettes et en téléphones les démembrements du CONASUR	Nombre de tablettes	300
	Dotation en téléphones les démembrements du CONASUR	Nombre de téléphones	250
	Dotation en mégaphones des sites d'accueil temporaires de PDI et des sinistrés	Nombre de mégaphones	300
	Définir les modalités d'opération sur les sites d'accueil temporaire	Nombre de règlements pris	1
	Mettre en place les équipes de gestion des sites d'accueil temporaire	Nombre d'équipes	300
	Mettre en place une cellule de veille	Nombre de cellules	1
Renforcer la sécurité des sites et des communautés hôtes	Déployer des équipes de patrouilles sécuritaires	Nombre de patrouilles	
	Mettre en place des équipes de sécurisation des sites d'accueil (personnes et biens), du matériel, des acteurs humanitaires et autres intervenants	Nombre d'équipes mises en place	300
	Doter les PDI et les sinistrés de lampes torches	Nombre de lampes	300 000

V. STRATEGIES DE REPONSE ET PROCESSUS D'INTERVENTION

5.1 Stratégie d'interventions

5.1.1 Mise en place de système de surveillance et d'alerte précoce

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes, il sera mis en place un Système d'Alerte Précoce. Ce système va unifier les différents systèmes d'alertes précoces existants : le système d'alerte précoce de la santé, de la météo, de l'élevage, de l'agriculture etc. Ce mécanisme de coordination des systèmes d'alerte permettra d'avoir des informations précises sur : la sécurité alimentaire (production céréalière et animale) ; la nutrition ; la santé ; la météo ; l'hydrologie, le niveau socio-économique de la population, les conflits et mouvements de populations.

Ces informations permettront à la cellule de coordination système d'alerte précoce qui sera mise en place de :

- comprendre et localiser les aléas ;
- assurer une veille permanente et une prévision des risques ;
- transmettre l'alerte aux autorités et à la population ;
- prendre à temps des mesures appropriées en réponse à l'alerte.

Ainsi, les effets des risques sur la population seront atténués. La coordination nationale du système d'alerte précoce sur les catastrophes est assurée par le CONASUR à travers une unité spécialisée d'alerte précoce.

Pour un développement efficient et durable du système d'information sur les catastrophes, l'environnement juridique, technique, institutionnel et financier du dispositif de collecte, d'analyse, de traitement, de diffusion et d'archivage, pour le suivi des informations sur les catastrophes sera amélioré.

5.1.2 Niveau minimum permanent de capacité d'intervention déconcentrée

Pour répondre efficacement et rapidement aux besoins de la communauté affectée, le seuil de personnes que chaque région sera à même de secourir est fixé à 500 personnes durant une semaine. Le niveau national prendra ensuite le relais. Le plan prévoit sous l'autorité et la coordination du CONASUR et de ses démembrements :

- une équipe régionale formée à l'urgence pour évaluer la situation, faire un plan d'action, initier les activités, transmettre un rapport de situation ;
- des stocks pré positionnés pour répondre aux principaux risques (Attaques terroristes, afflux massif de PDI, inondations, épidémies/pandémies (méningite, grippe, arboviroses, choléra, rougeole, COVID-19), paludisme, vents violents et orages, conflits (inter/intracommunautaires, communautaires), malnutrition, incendies, afflux massif de demandeurs d'asile),
- des moyens de communication et de logistique, dans les régions pour favoriser l'intervention.

5.1.3 Mise à l'échelle des interventions

En se référant à la matrice d'analyse des risques, le plan prévoit l'envergure de la catastrophe. Le nombre de personnes touchées variera suivant le type de catastrophe. Deux scénarii ont été retenus : le plus probable (S.1) et le pire (S.2). Chaque secteur a établi dans la matrice des risques un nombre de personnes vulnérables qui n'auront pas la capacité de faire face aux risques et qu'il faudra soutenir. Ci-dessous le scénario du pire.

Risques	Nombre de sinistrés	Nombre de personnes à assister
Attaques terroristes	240 000	40 000
Afflux massif de PDI	2 400 000	1 400 000
Inondations	300 000	60 000
Epidémies/pandémies (méningite, grippe, dengue, choléra, rougeole, COVID-19)	150 000	50 000
Paludisme	11 000 000	8 000 000
Vents violents et orages	650 000	650 000
Conflits (inter/intracommunautaires, communautaires)	50 000	50 000
Malnutrition	650 000	650 000
Incendies	650 000	650 000
Afflux massif de demandeurs d'asile	650 000	650 000

5.1.4 Respect des standards techniques et éthiques

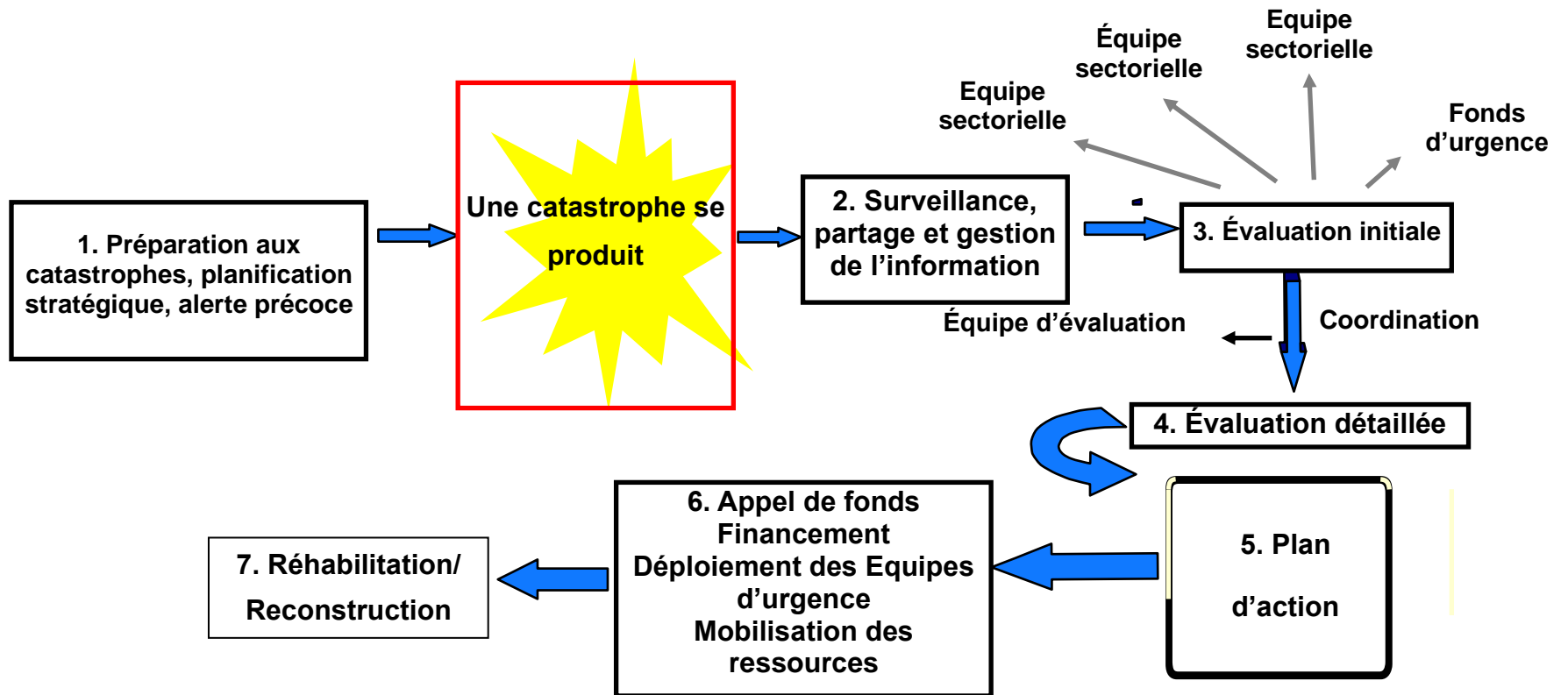
Le plan national est fondé sur le principe qu'il faut dans la mesure du possible atténuer les souffrances des personnes affectées par les catastrophes et crises humanitaires, et que ces personnes ont le droit de vivre dans la dignité. L'assistance se fera en respect du droit international des droits de l'homme, du droit relatif aux réfugiés, du droit international humanitaire (DIH) et d'un code de conduite lors des opérations de secours. L'Etat garantira la protection et l'assistance et permettra à des organisations humanitaires d'apporter l'assistance lorsqu'il ne sera pas en mesure de le faire directement. L'aide humanitaire sera fondé sur les besoins minimaux des personnes affectées, suivant les normes « sphère », dans les domaines : eau, assainissement, nutrition, nourriture, abris et soins médicaux. Les outils de collecte de données seront standardisés afin que les différents acteurs impliqués disposent des mêmes éléments de calculs. L'aide sera basée sur la vulnérabilité des personnes, et les acteurs devront veiller à la protection des enfants, des femmes, des personnes âgées, des handicapés, ainsi que des personnes vivant avec le VIH/sida et leur assurer un accès équitable aux services. Dans la mesure du possible les personnes affectées seront associées aux activités.

5.2 Processus d'intervention

Le processus ou mécanisme d'intervention du plan, en cas de survenue d'une catastrophe, prévoit les étapes suivantes :

- la préparation et planification stratégique ;
- la surveillance et la gestion de l'information ;
- l'évaluation initiale et détaillée par la cellule de coordination locale ;
- le déblocage des fonds d'urgence ;
- l'élaboration du plan d'action ;
- le déploiement des équipes d'urgence locales et prise en charge des activités ;
- la prise du relais par le niveau national suivant l'ampleur de la catastrophe (+ de 500 personnes touchées) ;
- suivi et évaluation.

Le processus d'intervention en cas de catastrophe



5.2.1 Mécanisme d'intervention rapide

Trois phases sont à prévoir :

- ✓ Avant la catastrophe : donner les alertes grâce aux différents indicateurs des systèmes d'alerte précoce et de surveillance, des éléments pour se préparer à l'imminence de la crise ; former les unités pour évaluer la situation et initier l'intervention ; sensibiliser la communauté concernée à l'arrivée de la catastrophe ; stocker un matériel suffisant pour porter secours à 500 personnes dans les zones à risque.
- ✓ Pendant la catastrophe : mobiliser au cours des 24/48 heures après l'apparition de la catastrophe ou de la crise humanitaire, l'équipe d'évaluation locale coordonnée par le CONASUR ou son démembrement. L'équipe d'évaluation sera composée d'un ou plusieurs responsables sectoriels (eau, santé, nutrition, sécurité alimentaire, coordination/gestion des centres d'accueil/sécurité des populations et des acteurs, abris/matériel de survie, éducation, protection, transports, météo, construction et aménagement des sites, télécommunication, premiers secours) ; débiter l'évaluation et la coordination des interventions initiales sur le terrain ; recenser pour chaque secteur les besoins, les types d'intervention à réaliser et les ressources requises (humaines, logistiques, financières) ; compléter le plan d'action avec une évaluation plus détaillée, suivant l'ampleur de la catastrophe ; intervenir sur la base des objectifs du plan d'action et soutenir au maximum 500 personnes ; informer le niveau national lorsque les besoins sont supérieurs, pour qu'il puisse prendre le relais.
- ✓ Après la catastrophe : cette phase concerne la réhabilitation qui va donner la possibilité aux personnes affectées de retrouver un cadre de vie conforme à ce qu'ils avaient avant la catastrophe ; mettre en place des comités communautaires pour favoriser la participation locale à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités de relèvement.

5.2.2 Mobilisation de la cellule de gestion de crise

Au niveau départemental, le préfet, président du Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR), en période de crise, doit mobiliser le Conseil et mettre en place une cellule de gestion de crise. Cette cellule est composée des membres techniques des différents secteurs : (Santé, Nutrition, Sécurité alimentaire, Eau et assainissement, Education, Abris, Construction et aménagement des sites, Protection, Logistique et transport, Télécommunications, Préviation météorologiques et Hydrologiques, Gestion des centres d'accueil, premiers secours et sauvetage). Le CODESUR assurera la

coordination départementale de l'action et rendra compte au « Haut-Commissaire » président du Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COPROSUR) qui alertera le gouverneur président du Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR). Le gouverneur sera en contact avec le Secrétaire Permanent (SP) du CONASUR. Dans la phase d'urgence, la sécurité, la Protection Civile, la santé, la Croix-Rouge et la communauté assureront les premiers secours.

5.2.3 Évaluation conjointe initiale des besoins

Sous la responsabilité et la coordination du CONASUR ou ses démembrements, une évaluation sera menée dans les 48 heures après la survenue d'une catastrophe. Elle regroupera les responsables sectoriels concernés. Le formulaire utilisé sera l'outil de collecte harmonisé par le Gouvernement et les humanitaires (outil d'Evaluation Rapide Multisectoriel (ERIM)). En fonction de la situation d'urgence en cours, une équipe mixte d'évaluation prenant en compte les acteurs gouvernementaux et humanitaires sera définie. Méthodologie : Préparation de la mission. Cibler les groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, handicapées), favoriser la discussion de groupe, observation directe, formelle/informelle, utilisation d'informateurs clés, de questionnaires et d'indicateurs.

Rapport : Un rapport de mission, comportant l'analyse de la situation et les recommandations sera soumis à la cellule de gestion de crise. Cette cellule de crise décidera de la mise en œuvre des interventions initiales, avant l'élaboration définitive du plan d'action.

5.2.4 Activation des plans de réponse sectoriels

Suivant la décision d'activation du plan national de contingence, le SP/CONASUR participe : aux réunions des groupes convoqués par les chefs de file sectoriels ; à l'ajustement des plans sectoriels de réponse à la situation d'urgence en cours et aux recommandations de l'équipe d'évaluation rapide ; au lancement des opérations d'urgence ; au lancement des mécanismes de suivi et d'évaluation.

5.2.5 Déploiement des ressources humaines

Le personnel des structures techniques locales sera mobilisé en priorité. Ce personnel aura pour tâches : d'évaluer la situation ; de gérer techniquement et suivre les activités dans chacun des secteurs concernés.

En fonction de l'ampleur de la catastrophe et pour une rapide mise en œuvre des interventions, d'autres ressources humaines seront impliquées au niveau régional, national ou international :

- ❖ Le Gouvernement (CONASUR et ses démembrements sur le terrain, chefs de file sectoriels)
- ❖ Les humanitaires (équipe déployée par OCHA ; équipes déployées par le mouvement Croix-Rouge et les équipes nationales déployées par la Croix-Rouge du BF ;
- ❖ Les ressources humaines nationales mobilisables au niveau des Ministères (banque de CV mis en place) ;

Les organisations faisant office de points focaux sectoriels.

5.2.6 Mécanisme et gestion de l'information

Les systèmes d'information sectoriels

Les systèmes d'information sectoriels sont caractérisés par l'existence d'un dispositif de collecte et de diffusions régulières de données spécifiques selon une méthodologie bien définie. Les systèmes d'information sectoriels produisent chacun des données spécifiques dont l'analyse intégrée permet de mieux cerner la préparation et la gestion des catastrophes naturelles et des crises humanitaires.

Le système d'information agrométéorologique : ce système permet de fournir l'information météorologique dont la plus essentielle dans le cadre du suivi de la campagne agricole est la pluviométrie et l'état végétatif. A travers un dispositif composé de: 10 stations synoptiques classiques, 20 agro météorologiques, 9 climatologiques, 120 postes pluviométriques
Stations automatiques: 10 synoptiques et 6 agro météorologiques

Le système d'information sur les ressources en eau et programme SAAGA : Assuré par la direction générale des ressources en eau, ce système fournit l'information nécessaire à l'appréhension du facteur de production « eau » en vue de sa mobilisation et sa gestion rationnelle.

Le système national d'information sanitaire (SNIS) : Ce système permet de disposer des informations sur la santé et la nutrition à travers : le système de routine ; le système d'information sur la surveillance épidémiologique ; les enquêtes et études périodiques ; le système de surveillance nutritionnelle de la Direction de la Nutrition

Le système d'information socio-économique Sous la tutelle de l'INSD, qui permet de disposer d'informations structurelles à travers les grandes opérations statistiques comme le RGPH, l'EDS, les EP, l'indice harmonisé des prix à la consommation(IHPC), le système national de suivi des prix dans les régions économiques, mais aussi d'informations économiques et sociales ponctuelles à travers les productions de l'INSD (annuaires, notes

trimestrielles de conjoncture, les comptes nationaux, le RIC, bulletin d'informations statistiques et économiques).

La société civile et les ONG disposant de dispositif de collecte d'informations sur la sécurité alimentaire, l'objectif étant de renforcer la collaboration avec des ONG et organisations de la société civile pour mieux valoriser les informations collectées en les intégrant dans une analyse globale de la sécurité alimentaire nationale (cas du réseau d'éveil de la société civile, CRS)

Les autres systèmes d'information. Il s'agit de développer la collaboration avec les systèmes d'informations régionaux pour appréhender la mise en œuvre des grandes orientations en matière de sécurité alimentaire régionale et internationale (UEMOA, CILSS, FAO, FEWS Net, WANEP).

Le dispositif décentralisé

Le dispositif décentralisé s'appuie sur un réseau de points focaux qui sont les relais du SAP au niveau des provinces.

Le point focal travaille avec l'ensemble des acteurs suivant :

- les structures de gestion territoriale propres à chaque niveau de démembrement,
- les autres acteurs du système d'information sur les catastrophes et crises humanitaires au niveau local et communautaire (départements techniques, société civile, ONG, groupes religieux).

Il collabore directement avec la Centrale d'Information au niveau national ; il collecte préalablement les informations de routine (fiche de suivi thématique) et les informations singulières qui seraient de nature à éveiller un signal utile pour le SAP. Il retourne l'information aux membres de la coordination régionale (SAP relais). Dans les instances régionales de coordination avec leurs différents niveaux de déconcentration (province, commune), le relais du SAP assure le rôle de rapporteur pour les thèmes techniques liés à la sécurité alimentaire.

5.2.7 Pré positionnement et déconcentration

Les stocks d'urgence seront entreposés aussi près que possible des zones à hauts risques en fonction de la nature du risque et des partenaires. Dans le cadre du pré positionnement, les 13 régions sont d'office retenues pour le pré positionnement des besoins de première nécessité hormis le cas particulier du secteur de la santé qui dispose de sa propre stratégie de pré positionnement.

La mise en œuvre de la stratégie de pré-positionnement dans ces localités permettra de répondre aux besoins des populations affectées jusqu'au seuil de 500 victimes quel que soit

le risque qui surviendrait au cours d'une année. Au-delà de ce nombre, le niveau national interviendra. Il convient de noter que ce niveau permanent de capacité d'intervention au niveau local sera maintenu par la stratégie du renflouement en tenant compte des risques les plus probables.

5.2.8 Réhabilitation et reconstruction

L'idée consiste à développer durablement la capacité des populations concernées à surmonter les différentes crises. Le plan ne se limite pas à l'intervention. Afin de déterminer les besoins de chaque communauté en matière de santé, d'approvisionnement en eau, d'assainissement, une approche participative, basée sur le processus de modification de comportement, sera adoptée. Cette approche nécessitera : une participation de la communauté ; une formation et éducation au niveau communautaire ; une mise à contribution des associations locales ou nationales ; un engagement des structures locales dans la réalisation des projets. Des activités de réhabilitation et de reconstruction seront identifiées afin de restaurer l'environnement socioéconomique d'antan, voire l'améliorer. Les actions de réinsertion socioéconomique comme les AGR, et les actions de reconstruction des infrastructures communautaires seront nécessaires pour permettre aux communautés de s'autonomiser et de mener une vie normale.

5.2.9 Mobilisation des partenaires

Le gouvernement cherchera à répondre aux urgences et besoins humanitaires des populations à travers l'activation du plan de contingence national et requérir le soutien de la communauté humanitaire chaque fois que de besoin. Les partenaires seront impliqués chacun en fonction de son domaine d'expertise (secteur d'intervention), de son mandat et de la nature des conventions signées avec le gouvernement. Des accords complémentaires entre les PTF et le gouvernement pourront être envisagés dans l'optique d'une large mobilisation des acteurs et des ressources en vue d'une réponse adéquate en situation de crise. La signature de ces accords complémentaires pourra se faire par anticipation au cours de la phase de préparation aux urgences ou lors des premiers jours suivant la survenue des catastrophes. Il faudra explorer les possibilités d'implication des entreprises privées pour le financement des activités de préparation et de réponse d'urgence. Pour ce faire, le ministère en charge de l'action humanitaire veillera à organiser des rencontres de plaidoyer une ou plusieurs séances de plaidoyer avec les partenaires.

5.2.10 Mobilisation des Ressources financières

Le gouvernement mettra en place un « Fonds de secours d'urgence et de réhabilitation » pour la préparation, la gestion des catastrophes et les actions de réhabilitation. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan multirisque, il est nécessaire que des ressources financières soient mobilisées pour permettre une intervention rapide en cas de catastrophes. Ces ressources proviendraient :

- ✓ des budgets annuels de l'Etat ;
- ✓ de la contribution des partenaires financiers suite aux appels de fonds spécifiques;
- ✓ des contributions volontaires des personnes morales et physiques ;
- ✓ de la participation communautaire.

5.2.11 Suivi/évaluation de la situation des interventions humanitaires

Le suivi/évaluation de la mise en œuvre du plan

Le suivi de la mise en œuvre des interventions et l'évaluation de leurs impacts doivent être effectués par une cellule conjointe de suivi évaluation. La cellule sera sous la responsabilité du CONASUR à travers son Secrétariat permanent ; elle sera composée des responsables du SP/CONASUR, des agences du SNU, des chefs de file sectoriels et des PTF. Ainsi, il sera mis en place un cadre de concertation trimestriel entre les différents acteurs humanitaires pour faire le point des différentes informations. Le cadre de concertation peut tenir des réunions extraordinaires en cas de besoin. Ce suivi interne doit se baser sur l'organisation d'un système décentralisé qui responsabilise chaque niveau (régional, provincial, départemental, villageois) du dispositif aussi bien pour la collecte des données que pour l'analyse. Autrement dit, au niveau des provinces, le suivi de la réalisation des activités des différents secteurs du plan sera effectué par les COPROSUR. Ceux-ci produiront des rapports périodiques transmis au SP/CONASUR qui se chargera de les consolider en un rapport de synthèse. Chaque acteur, partie prenante des opérations, doit également organiser un système interne de suivi évaluation qui permette un suivi et une évaluation de l'ensemble des interventions sur le terrain. Les synthèses de ces rapports seront adressées au SP/CONASUR pour la capitalisation des informations. Une évaluation et un audit externes doivent être commandités par le SP/CONASUR à la fin des opérations pour évaluer l'efficacité et l'impact des réponses apportées, ainsi que la bonne gestion des ressources matérielles et financières. Pour les crises prolongées, une évaluation à mi-parcours sera effectuée par une équipe conjointe composée des acteurs gouvernementaux et des autres acteurs humanitaires. Dans la mesure du possible, chaque acteur partie prenante doit également prévoir une évaluation et un audit externe de sa propre action et la

communiquer au CONASUR pour une analyse globale. Au niveau sectoriel, le suivi et l'évaluation de la préparation, de la réponse d'urgence des acteurs sectoriels relèvent de la responsabilité des chefs de file sectoriels. Le suivi se fera sur la base des indicateurs de performance définis par les secteurs.

Evaluation finale de la réponse d'urgence (post-crise)

Une évaluation finale sera effectuée un mois après la crise et par une équipe conjointe Gouvernement /autres acteurs humanitaires. Les membres de cette équipe seraient les mêmes que lors du Real Time évaluation.

VI. PROCESSUS DE MISE A JOUR DU PLAN ET INTEGRATION AU SEIN DES PROGRAMMES

La planification de la réponse humanitaire pour faire face aux crises possibles ou probables est un processus continu. Dans ce sens, le plan de contingence doit être un document dynamique, mis à jour tous les trois ans et ajusté en fonction de l'évolution du contexte et des risques inhérents à ce contexte. Aussi, tous les programmes humanitaires et de développement devront tenir compte des risques de catastrophes majeurs et des actions définis dans ce plan. En l'absence de crises spécifiques, les membres du CONASUR se concerteront sur une base trimestrielle afin d'analyser les évolutions du contexte, les capacités en présence, les mécanismes de coordination et, le cas échéant, ajuster le plan. En période de crise, les membres se réuniront pour analyser la situation et décider de saisir le gouvernement afin d'activer le plan de contingence en consultation avec les partenaires. Le processus participatif qui a prévalu à l'élaboration du plan doit perdurer pour les mises à jour périodiques prévues sur une base triennale.

CONCLUSION

Le Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso 2024-2026 est élaboré pour combler les besoins de référence en matière de planification, de préparation et de réponses aux diverses catastrophes et crises humanitaires auxquelles notre pays pourrait faire face. Son mérite est d'être un document ayant bénéficié de la contribution des experts de tous les secteurs. Ce qui lui donne une consistance dans les schémas et déroulement opérationnel pour réussir toutes intervention en cas de survenue de catastrophe. Son appropriation et sa diffusion seront d'un grand bénéfice pour le Burkina Faso.

VII. BIBLIOGRAPHIE

- ✓ INSD, recensement général de la population et de l'habitation
- ✓ Résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 2019
- ✓ Annuaire statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2021/22)
- ✓ Rapport statistique mensuel de données d'Education en Situation d'Urgence (ESU) du 31 mai 2023.
- ✓ Annuaire statistiques 2021 du Ministère de la santé et l'hygiène publique.
- ✓ Rapport enquête SMART 2020.
- ✓ Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD au Burkina Faso (2016-2022).
- ✓ Plan national multi risques de préparation et de réponse aux catastrophes

VIII. ANNEXES

Besoins de financement relatifs à la préparation

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
	Composante Surveillance des risques				
1	Mise en place des comités locaux départementaux et d'arrondissements en vue d'impliquer les citoyens dans la surveillance des risques d'attaques terroristes	Nombre de comités mis en place	369	15 000	5 535 000
2	Sensibilisation sur les démarches de dénonciation des risques d'attaques terroristes	Nombre de séances de sensibilisation tenues	351	15 000	5 265 000
3	Publication périodiquement (par mois) des données sur les incidents de déplacements	Nombre de publication	36		-
4	Réalisation de cartographies des zones inondables dans les communes	Nombre de cartographies de zones inondables	351	4 000 000	1 404 000 000
5	Mise en place des dispositions constructives dans les zones exposées aux inondations	Nombre de textes pris	1	6 000 000	6 000 000
6	Nettoyage des passages d'eau (caniveaux, canaux d'évacuation d'eaux pluviales etc) dans les villes exposées aux risques d'inondations	Nombre d'opérations de nettoyage organisées dans les zones à risque d'inondation	90	1 000 000	90 000 000
7	Renforcement du dispositif de suivi du remplissage des barrages (observation des crues)	Nombre de barrages suivis	100	160 000	16 000 000

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
8	Renforcement du dispositif de suivi et de maintenance des ouvrages hydrauliques (digues et barrages)	Nombre de digue de barrages renforcées	100	5 000 000	500 000 000
9	Renforcement du mécanisme de production et diffusion des informations/alertes météorologiques et hydrométriques	Nombre de production et diffusion des alertes	144	100 000	14 400 000-
10	Installation des stations hydrométriques	Nombre de stations	100		-
11	Installation des stations pluviométriques	Nombre de stations	351		-
12	Renforcement des procédures d'alertes des populations sur les risques d'inondation (Affichage, Messages téléphoniques, Interdiction de la circulation, déviations) dans les régions	Nombre de régions ayant des procédures d'alerte	13	300 000	3 900 000-
13	Réaliser des films sur l'adaptation aux changements climatiques	Nombre de films réalisés	2	10 000 000	20 000 000
14	Conduite auprès des populations des études sociologiques et anthropologiques sur la culture du risque afin d'étudier et d'évaluer la mémoire que les populations ont des événements passés ainsi que leur degré de conscience des risques d'inondation	Nombre d'études	1	10 000 000	10 000 000
15	Renforcement du système de surveillance des maladies infectieuses	Nombre de systèmes renforcés	1	300 000 000	-300 000 000
16	Traitement et diffusion des alertes compréhensibles aux populations sur les risques de catastrophes	Nombre d'alertes diffusées	1 400	200 000	280 000 000-
17	Tenue des rencontres des cadres de concertation annuelle	Nombre de rencontres tenues	3	10 000 000	30 000 000
18	Réalisation des points de presse sur les risques de catastrophes	Nombre de points de presse réalisé	12		-
19	Mise en place d'une base de données sur les risques de catastrophes	Nombre de base de données	1	15 000 000	15 000 000

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
20	Renforcement du système de surveillance du paludisme	Nombre de système renforcé	1		-
21	Renforcement des structures d'alerte en équipement de prévision de vents et orages (ANAM, CONASUR)	Nombre de structures renforcées	2		-
22	Renforcement des structures d'alerte (Observatoire national, ST-REViE, ONAPREGECC)	Nombre de structures renforcées	3	5 000 000	15 000 000
23	Evaluation et suivi des problèmes nutritionnels dans les régions (insécurité alimentaire, carences en micronutriments)	Nombre d'évaluation des problèmes nutritionnels	13		-
24	Renforcement des structures de contrôle des normes de construction en équipement (Direction Générale de la Protection Civile, Directions des infrastructures)	Nombre de structures renforcées	2	15 000 000	30 000 000
25	Faire le suivi des frontières sur l'afflux des demandeurs d'asile	Nombres de régions ayant un dispositif de suivi frontalier	9		-
	TOTAL				2 745 100 000
	Composante Evaluations des besoins/gestion de l'information/gestion de la réponse				
1	Pré positionnement des aides humanitaires (kits d'Articles ménagers essentiels) dans les régions au profit de 150 000 ménages PDI, sinistrés et communautés d'accueil	Nombre de kits	150 000	40 000	6 000 000 000

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
2	Pré positionnement pour deux semaines des aides humanitaires (vivres) dans les régions au profit de 1000000 de PDI sinistrés et communautés d'accueil	Nombre de tonnes de céréales	2 800	400 000	1 120 000 000
		Nombre de tonnes de légumineuse	700	750 000	525 000 000
		Nombre de tonnes d'huile	175	1 500 000	262 500 000
		Nombre de tonnes de sucre	70	900 000	63 000 000
		Nombre de tonnes de sel	35	500 000	17 500 000
3	Pré positionnement pour deux semaines des aides humanitaires (abris d'urgence) dans les régions au profit de 150 000 ménages PDI, sinistrés et communautés d'accueil	Nombre d'abris d'urgence	150 000	400 000	60 000 000 000
4	Pré positionnement des aides humanitaires (Kits sanitaires) dans les régions au profit de 20000 PDI, sinistrés et communautés d'accueil	Nombre de kits sanitaires pré positionnés	20 000		-
5	Identification des sites d'accueil temporaires dans les provinces et les communes	Nombre de sites identifiés	369		-
6	Développement d'une plateforme intégrée pour la diffusion des informations et les données sur les catastrophes	Nombre de sites	1	250 000 000	250 000 000

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
7	Réalisation de reportages dans les régions sur la situation sécuritaire	Nombre de reportages	39	300 000	11 700 000
8	Sensibilisation des populations sur la réduction des risques de catastrophes et crises humanitaires dans les régions, provinces et communes	Nombre de séances de sensibilisation	369	200 000	73 800 000
9	Sensibilisation sur la paix et la solidarité dans les régions, provinces et communes	Nombre de séances de sensibilisation	369	200 000	73 800 000
10	Organisation dans les 13 régions des émissions radio sur le déplacement interne des populations	Nombre d'émissions radio organisées	39	150 000	5 850 000
11	Pré-positionnement des équipements et des intrants médicaux dans les régions au profit des formations sanitaires	Nombre de Kits d'Urgence	200	40 000	8 000 000
		Nombre de lits d'hospitalisation	200	100 000	20 000 000
12	Diffusion des messages téléphoniques sur les conseils de protection contre les maladies infectieuses	Nombre de messages diffusés	1 400		-
13	Mise en place d'un numéro vert pour les plaintes et suggestions en matière de réduction des risques de catastrophes	Nombre de numéro vert mis en place	1		-

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
14	Conduite auprès des populations des études sociologiques et anthropologiques sur la culture du risque afin d'étudier et d'évaluer la mémoire que les populations ont des événements passés ainsi que leur degré de conscience des risques d'épidémies	Nombre d'étude	1	10 000 000	10 000 000
16	Pré positionnement des intrants nutritionnels (constitution de stocks de sécurité) au niveau régional	Nombre de régions disposant de stock de sécurité	13	25 000 000	325 000 000
17	Réalisation dans les régions des campagnes de sensibilisation sur les risques de transmission du paludisme et de la Dengue	Nombre de campagnes de sensibilisation	13	200 000	2 600 000
18	Diffusion des messages téléphoniques sur les conseils de protection contre le paludisme et dengue	Nombre de messages diffusés	200		-
19	Pulvérisation annuelle des gîtes larvaires des moustiques	Nombre de campagnes de pulvérisation	3		-
20	Réalisation dans les 13 régions des campagnes de sensibilisation pour la prise en compte des effets du vent extrême dans les constructions des habitats et infrastructures	Nombre de campagnes de sensibilisation	13	2 000 000	26 000 000
21	Réalisation dans les régions des campagnes de sensibilisation sur la paix et la cohabitation pacifique	Nombre de campagne de sensibilisation	13	2 000 000	26 000 000

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
22	Diffusion des messages téléphoniques sur la paix et la cohabitation pacifique	Nombre de messages diffusés	200	100 000	20 000 000
23	Conduite auprès des populations des études sociologiques et anthropologiques sur la culture du risque afin d'étudier et d'évaluer la mémoire que les populations ont des événements passés ainsi que leur degré de conscience des risques de conflits	Nombre d'études	1	10 000 000	10 000 000
24	Réalisation dans les régions des campagnes de sensibilisation sur la malnutrition	Nombre de campagnes	13	2 000 000	26 000 000
26	Conduite auprès des populations des études sociologiques et anthropologiques sur la culture du risque afin d'étudier et d'évaluer la mémoire que les populations ont des événements passés ainsi que leur degré de conscience des risques de malnutrition	Nombre d'études	1	10 000 000	10 000 000
27	Réalisation dans les régions des campagnes de sensibilisation sur les risques d'incendies	Nombre de campagnes	13	2 000 000	26 000 000
28	Diffusion des messages téléphoniques sur les bonnes pratiques pour éviter les risques d'incendies	Nombre de messages diffusés	200	100 000	20 000 000
29	Organisation dans les régions des émissions radio sur l'afflux massif des demandeurs d'asile	Nombre d'émissions	13	200 000	2 600 000

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
	TOTAL				68 935 350 000
	Composante Renforcement de la capacité opérationnelle, fourniture des secours et protection				
1	Mise en place d'un réseau d'acteurs pour la mobilisation des ressources matériel et financières	Nombre de réseau mis en place	1		-
2	Dotation des démembrements du CONASUR au niveau régional et provincial en moyens logistiques (motos, camions, véhicules)	Nombre de motos	58	2 000 000	116 000 000
		Nombre de camions de 20 tonnes,	13	60 000 000	780 000 000
		Nombre de Véhicules	13	40 000 000	520 000 000
3	Formation des démembrements du CONASUR en gestion des secours d'urgence	Nombre de formation	58	5 000 000	290 000 000
4	Sensibilisation des populations sur la solidarité envers les personnes sinistrées	Nombre de séances de sensibilisation	300	200 000	60 000 000
5	Formation des acteurs sur les droits humains, civils et politiques des déplacés internes dans les régions	Nombre de séances de formation	45	5 000 000	225 000 000
6	Formation des acteurs dans les régions, et provinces sur la collecte des données et le profilage des personnes déplacées	Nombre de séances de formation tenues	45	5 000 000	225 000 000

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
7	Tenue des ateliers de formation des intervenants dans les régions sur les principes directeurs relatifs au déplacement interne et d'autres normes régionales et internationales dans les situations d'urgence	Nombre de séances de formation tenue	39	5 000 000	195 000 000
8	Tenue de campagnes de vaccination	Nombre de campagnes tenues	3		-
9	Formations des professionnels de santé sur le diagnostic précoce et prendre en charge correctement les maladies épidémiques	Nombre de séances de formations	3	5 000 000	15 000 000
10	Renforcement des capacités des services de l'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les régions	Nombre de services renforcés	13		-
11	Formation des personnels des structures d'alerte sur les prévisions de vents et orages (ANAM, CONASUR)	Nombre de séances de formation	2	5 000 000	10 000 000
12	Formation des personnes ressources sur la médiation des conflits dans les régions	Nombre de séances de formation	13	5 000 000	65 000 000
13	Renforcement des capacités des personnels de santé sur le diagnostic et la prise en charge de cas de malnutrition dans les régions et provinces	Nombre de sessions de formation	13	5 000 000	65 000 000
14	Renforcement des capacités opérationnelles de la DGPC en moyens logistique (Véhicules spécialisées) pour les opérations lors des incendies	Nombre de véhicules spécialisés	4	80 000 000	320 000 000

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
15	Sensibilisation dans les régions des acteurs sur les droits humains, civils et politiques des demandeurs d'asile	Nombre séances de sensibilisation	13	5 000 000	65 000 000
16	Renforcement des capacités des acteurs dans les régions sur la collecte des données et le profilage des personnes demandeur d'asile	Nombre de sessions de formations	13	5 000 000	65 000 000
	SOUS-TOTAL				3 016 000 000
	<i>Composante Coordination et gestion</i>				
1	Création d'une plateforme pour la capitalisation des interventions	Nombre de plateforme	1	2 000 000	2 000 000
2	Création d'une plateforme nationale de diffusion des alertes	Nombre de plateforme	1	10 000 000	10 000 000
4	Tenue des sessions du CONASUR	Nombre de sessions tenues	6	8 000 000	48 000 000
5	Tenue des rencontres annuelles de bilan de la gestion de la situation sécuritaires	Nombre de rencontres tenues	3	8 000 000	24 000 000
6	Création d'un numéro vert afin de recueillir les attentes et les idées des populations et des acteurs afin de les intégrer au mieux dans la prévention et la gestion catastrophes et crises humanitaires	Nombre de numéro vert	1	15 000 000	15 000 000
7	Tenue de rencontres de promotion de bonnes pratiques de gestion de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires au niveau régional	Nombre de rencontres tenues	13	5 000 000	65 000 000

N°	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
8	Tenue des sessions annuelles des démembrément du CONASUR (CODESUR, COPROSUR et des CORESUR)	Nombre de sessions tenues	174	300 000	52 200 000
9	Tenues des rencontres annuelles des cadres de concertation	Nombre de rencontres tenue	3	5 000 000	15 000 000
10	Mise en place d'une base de données	Nombre de base de données mis en place	1	2 000 000	2 000 000
11	Création du centre de veille et de coordination	Nombre de centre	1		-
12	Promotion des bonnes pratiques de prévention et de gestion d'afflux massif de demandeurs d'asile dans les régions frontalières	Nombre de bonnes pratiques	9	5 000 000	45 000 000
	TOTAL				278 200 000
	TOTAL GENERAL				74 974 650 000

Besoins de financements relatifs à la réponse.

Secteurs et Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles	Coût unitaire	Coût total en FCFA
Secteur Sécurité alimentaire et Moyen d'existence					
Assurer l'accès à la sécurité alimentaire des PDI, sinistrés et communautés d'accueil affectées par les catastrophes et crise humanitaires	Acquérir des produits alimentaires (huile, céréales, légumineuses, sel, sucre) pour trois mois au profit de 1000000 de PDI et communautés hôtes	Nombre de tonnes d'huile	2 250	1 500 000	3 375 000 000
		Nombre de tonnes de légumineuses	9 000	750 000	6 750 000 000
		Nombre de tonnes de céréales	36 000	400 000	14 400 000 000

		Nombre de tonnes de sucre	900	500 000	450 000 000
		Nombre de tonnes de sel	450	500 000	225 000 000
	Soutenir 40000 PDI et communautés hôtes en intrants (Semences, engrais) pour le jardinage	Nombre de bénéficiaires	40 000	100 000	4 000 000 000
	Soutenir 40000 PDI en matériel de jardinage	Nombre de bénéficiaires	40 000	50 000	2 000 000 000
	Soutenir 3000 personnes vulnérables et autres victimes de catastrophes et crises humanitaires en produits alimentaires ((huile, céréales, légumineuses, sel, sucre)	Nombre de tonnes d'huile	7	1 500 000	10 125 000
		Nombre de tonnes de légumineuses	27	750 000	20 250 000
		Nombre de tonnes de céréales	108	4 000 000	432 000 000
		Nombre de tonnes de sucre	3	900 000	2 430 000
		Nombre de tonnes de sel	1	500 000	675 000
SOUS-TOTAL					31 665 480 000
Secteur Santé					
Réduire les risques d'apparition et de propagation des maladies à transmission vectorielles dans les zones touchées ;	Déployer des équipes de santé mobile sur les sites d'accueil des PDI et des sinistrés	Nombre d'équipes de santé mobile déployées	300	2 700 000	810 000 000
	Doter les équipes de santé mobile sur les sites d'accueil des PDI et des sinistrés en médicaments, vaccins et matériel sanitaire	Nombre d'équipes de santé mobile dotées	300	3 000 000	900 000 000 -

	Mettre en place des postes de santé avancée dans les sites d'accueil des PDI et des sinistrés	Nombre de postes de santé	300		-
	Assurer la prise en charge des maladies de l'enfance au niveau communautaire	Nombre d'enfants pris en charge par les agents de santé communautaire	1 000 000		-
	Installer des tentes sanitaires dans les sites d'accueil des PDI et des sinistrés	Nombre de tentes sanitaires installés	300	2 000 000	600 000 000
	Prise en charge des individus souffrant de malnutrition sévère avec des complications médicales	Nombre d'individus pris en charge	1 000	50 000	50 000 000
	Déployer des équipes de santé mobile sur les sites d'accueil des demandeurs d'asiles	Nombre d'équipes de santé mobile déployées	2	2 700 000	5 400 000
	Doter les équipes de santé mobile sur les sites d'accueil des demandeurs d'asile en médicaments, vaccins et matériel sanitaire	Nombre d'équipes de santé mobile dotées	2		-
SOUS-TOTAL					2 365 400 000
Secteur Abris / (AME)					-
Fournir des abris temporaires aux personnes déplacées sans abris ;	Acquérir 150000 abris d'urgence au profit des ménages de PDI, des sinistrés	Nombre d'abris	150 000	400 000	60 000 000 000

	Doter 230000 PDI, des sinistrés et communautés d'accueil en effets d'habillement (vêtements hommes, femmes, enfants)	Nombre de ballots de vêtements	2 300	300 000	690 000 000
	Acquérir des kits AME au profit de 150000 ménages de PDI et communautés hôtes	Nombre de kits	150 000	150 000	22 500 000 000
	Doter 150 ménages de demandeurs d'asile en tentes	Nombre de tentes	150	400 000	60 000 000
	Doter 1000 demandeurs d'asile nécessiteux en effets d'habillement (vêtements hommes, femmes, enfants)	Nombre de ballots vêtements	100	300 000	30 000 000
	Doter 150 ménages des demandeurs d'asile en kits AME	Nombre de kits	150	150 000	22 500 000
SOUS-TOTAL					83 302 500 000
Secteur Protection					
Assurer la protection contre les pratiques discriminatoires, l'exploitation, la violence et les abus à l'encontre des groupes les plus vulnérables	Enregistrer les PDI et des sinistrés (liste nominative : nom, prénom, âge, sexe, filiation, situation matrimoniale...)	Nombre de PDI et des sinistrés enregistrés	2 500 000	125	312 500 000
	Prendre en charge les PDI victimes d'exploitation, de violence et d'abus	Nombre de PDI et des sinistrés pris en charge	300	50 000	15 000 000
	Soutenir les PDI, sinistrés et des membres des	Nombre de personnes soutenues	200 000	5 000	1 000 000 000

	communautés d'accueil pour l'établissement de leurs documents d'état civil (actes de naissance, carte nationale d'identité)				
	Enregistrer les sinistrés (liste nominative : nom, prénom, âge, sexe, filiation, situation matrimoniale...)	Nombre de sinistrés enregistrés	6 000	125	750 000
	Soutenir les sinistrés pour l'établissement de leurs documents d'état civil (actes de naissance, carte nationale d'identité)	Nombre de sinistrés soutenus	1 000	5 000	5 000 000
	Enregistrer les demandeurs d'asile (liste nominative : nom, prénom, âge, sexe, filiation, situation matrimoniale...)	Nombre de demandeurs d'asile enregistrés	1 000	125	125 000
	Prendre en charge les demandeurs d'asile victimes d'exploitation, de violence et d'abus	Nombre de demandeurs d'asile pris en charge	60	50 000	3 000 000
	Soutenir les demandeurs d'asile l'établissement de leurs documents requis pour leur séjours	Nombre de personnes soutenues	1 000	5 000	5 000 000
	Doter 1000000 de femmes et filles en kits de dignité	Nombre de kits de dignité	1 000 000	7 000	7 000 000 000
SOUS-TOTAL					8 341 375 000

Secteur Eau hygiène et assainissement					
Assurer l'accès des sinistrés et des communautés hôtes à l'eau et à l'assainissement en tenant compte des besoins spécifiques liés au genre	Distribution d'eau potable (water trading, ...) 2000000 de PDI et sinistrés dans les sites pendant 72 heures	Quantité d'eau en litre	90 000 000	5	450 000 000
	Réaliser des forages	Nombre de forages	130	8 000 000	1 040 000 000
	Sensibilisation sur les thématiques d'intérêt (maladie hydrique, l'hygiène et l'assainissement),	Nombre de sensibilisation	390	200 000	78 000 000
	Prendre en charge les personnes décédées	Nombre de décès	200	100 000	20 000 000
SOUS-TOTAL					1 588 000 000
Secteur Nutrition					-
Renforcer la prise en charge précoce de la malnutrition aigüe par les structures de routine	Distribuer aux enfants malnutris sévère des produits alimentaires pour enfants (biscuits énergétiques, bouillies infantiles)	Nombre d'enfants	200 000	20 000 000	4 000 000 000 -
	Distribuer des aliments riches en fer, en vitamines aux femmes enceintes et allaitantes	Nombre de femmes enceintes	200 000		-
	Traiter la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de 5 ans	Nombre d'enfants traités	20 000	500 000	10 000 000 000

	Distribuer des aliments nutritifs aux enfants de 6 à 23 mois s enfants (, farine enrichie, huile, sucre)	Nombre d'enfants	6 000		-
	Distribution de compléments en micronutriments (vitamines pour les enfants, fer pour les femmes enceintes)	Nombre de bénéficiaires	4 800		-
SOUS-TOTAL					14 000 000 000
Secteur Education					
Assurer le droit à l'éducation basé sur les normes fondamentales de l'Education en situation d'urgence ;	Mettre en place des espaces amis enfants dans les sites d'accueil temporaire	Nombre d'espaces mis en place	300		-
	Installer des tentes-écoles	Nombre de tentes installées	300		
	Soutenir en Matériel et fournitures didactiques les élèves déplacés internes	Nombre d'élèves soutenus	1 000		-
	Soutenir en Matériel et fournitures didactiques les élèves sinistrés	Nombre d'élèves soutenus	500	1 260 000	630 000 000
	Apporter la cantine aux élèves du post primaire et du secondaire	Nombre d'établissement bénéficiaires	200		-
SOUS-TOTAL					630 000 000
Secteur Aménagement de sites					

Assurer l'installation et le relogement des PDI et des sinistrés	Identifier des espaces d'installation des sites d'accueil temporaire	Nombre d'espaces	300	30 000	9 000 000
SOUS-TOTAL					9 000 000
Secteur Premier secours/Sauvetage					
Réduire la mortalité, la morbidité et les incapacités évitables suite aux catastrophes et crises humanitaires ; - Sauver des vies ;	Prendre en charge les blessés	Nombre de blessés pris en charge	6 000	50 000	300 000 000
	Evacuer les blessés graves	Nombre de blessés évacués	300	40 000	12 000 000
	Mener des opérations d'extinction des incendies	Nombre d'opérations menées	200	2 000 000	400 000 000
SOUS-TOTAL					712 000 000
Secteur Télécommunication					-
Assurer une meilleure communication téléphonique et électronique	Rétablir les réseaux téléphoniques dans les zones touchées	Nombre de zones	5	5 000 000	25 000 000 -
SOUS-TOTAL					25 000 000-
Secteur Prévisions météo et hydrologiques					
Fournir des prévisions météo et hydrologique	Diffuser des informations météo et hydrologiques	Nombre de messages diffusés	1100	100 000	110 000 000 -
SOUS-TOTAL					110 000 000 -

Secteur Logistique transport					
Appuyer les sectoriels en moyen logistiques pour les opérations de secours en situation d'urgence ;	Dotation des démembrements du CONASUR en carburant	Nombre de dotation	36	13 000 000	468 000 000
SOUS-TOTAL					468 000 000
Secteur Coordination/Gestion des centres d'accueil et sécurité des populations et des acteurs					
Renforcer les capacités opérationnelles de tous les acteurs ;	Dotation en tablettes et en téléphones les démembrements du CONASUR ;	Nombre de tablettes	300	100 000	30 000 000
	Dotation en téléphones les démembrements du CONASUR ;	Nombre de téléphones	250	75 000	18 750 000
	Dotation en mégaphones des sites d'accueil temporaires de PDI	Nombre de mégaphones	300	50 000	15 000 000
	Définir les modalités d'opération sur les sites d'accueil temporaire	Nombre de règlements pris	1	500 000	500 000
	Mettre en place les équipes de gestion des sites d'accueil temporaire	Nombre d'équipes	300	5 400 000	1 620 000 000
	Mettre en place une cellule de veille	Nombre de cellules	1	10 800 000	10 800 000
Renforcer la sécurité des sites et des communautés hôtes	Déployer des équipes de patrouilles sécuritaires	Nombre de patrouilles			-

	Mettre en place des équipes de sécurisation des sites d'accueil (personnes et biens), du matériel, des acteurs humanitaires et autres intervenants	Nombre d'équipes mises en place	300	8 640 000	2 592 000 000
	Doter les PDI et les sinistrés de lampes torches	Nombre de lampes	300 000	1 500	450 000 000
SOUS-TOTAL					4 737 050 000
TOTAL GENERAL					147 953 805 000

Tableau récapitulatif des besoins de financement

Récapitulatif du budget des actions de préparation

Composante	Montant
Surveillance des risques	2 745 100 000
Evaluations des besoins/gestion de l'information/gestion de la réponse	68 935 350 000
Renforcement de la capacité opérationnelle, fourniture des secours et protection	3 016 000 000
<i>Composante Coordination et gestion</i>	278 200 000
TOTAL	74 974 650 000

Récapitulatif du budget des actions de réponse

Secteur	Montant
Sécurité alimentaire et Moyen d'existence	31 665 480 000
Santé	2 365 400 000
Abris / Articles Ménagers Essentiels (AME)	83 302 500 000
Protection	8 341 375 000
Eau hygiène et assainissement	1 588 000 000
Nutrition	14 000 000 000
Education	630 000 000
Aménagement de sites	9 000 000
Premier secours/Sauvetage	712 000 000
Télécommunication	25 000 000
Prévisions météo et hydrologiques	110 000 000
Logistique transport	468 000 000
Coordination/Gestion des centres d'accueil et sécurité des populations et des acteurs	4 737 050 000
TOTAL	147 953 805 000
BUDGET TOTAL DU PLAN	222 928 455 000

Arrêté le présent budget de financement à deux cent vingt-deux milliard neuf cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-cinq mille (**222 928 455 000**) francs CFA.